



RAPPORT ANNUEL

*Les
Sauveteurs
en Mer*

2025



ÉDITORIAL

© DR J

En 2025, la SNSM a fait face à trois défis, opérationnel, technique et financier.

La fréquentation croissante du littoral, désormais étendue de mai à octobre, ainsi que le développement de nouveaux engins de glisse, de plage et de loisirs nautiques créent une accidentalité accrue, souvent hors des zones surveillées. L'activité des Sauveteurs en Mer augmente en conséquence. Les municipalités sont, chaque année, plus nombreuses à confier la surveillance de leurs plages à nos nageurs sauveteurs, formés dans nos 32 centres de formation et d'intervention bénévoles. Nous devons repenser notre modèle pour répondre à cette demande grandissante.

« Le sauvetage en mer français continuera de porter nos belles valeurs de courage et de solidarité. »

Parallèlement, notre flotte compte, à présent, 800 navires, principalement mobilisés l'été en zone côtière. Leur renouvellement est indispensable. Nos nouveaux modèles, conçus avec des chantiers français partenaires, doivent être robustes, polyvalents et sécurisants. À titre d'exemple, la vedette de 12 mètres (V2 39) offre un bon compromis entre récupération, remorquage, vitesse et conditions d'équipage. Son coût unitaire atteint, aujourd'hui, 1,2 million d'euros, soit près du double d'il y a cinq à sept ans – une hausse qui concerne l'ensemble de la flotte.

Notre financement repose majoritairement sur la générosité du public et des mécènes, complétée par une participation de l'État, en baisse, et par le cofinancement facultatif des collectivités territoriales. Dans le contexte actuel, certaines se retirent. Au regard du rôle essentiel de la SNSM dans les territoires, une compétence spécifique en matière de sécurité maritime pourrait leur être confiée.



Ces tensions financières nous contraignent à différer des constructions neuves et à prolonger la durée de vie de certains navires par des carénages supplémentaires. Ces solutions restent temporaires : un modèle pérenne doit être trouvé pour garantir l'avenir de la SNSM.

Le député Éric Bothorel a rendu en fin d'année un rapport sur la protection juridique des Sauveteurs en Mer, afin de sécuriser l'exercice de leurs missions de service public tout en reconnaissant leur statut de marins bénévoles. Ses propositions doivent, maintenant, être traduites dans la loi.

Notre association est solide et vigoureuse, grâce au magnifique dévouement de nos sauveteurs bénévoles et à la générosité constante de nos donateurs et de nos partenaires. Le sauvetage en mer français continuera de porter nos belles valeurs de courage et de solidarité.

EMMANUEL DE OLIVEIRA

Président de la SNSM

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL 02

2025 EN SYNTHÈSE

A - CHIFFRES CLÉS 04

B - TEMPS FORTS 06

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

A - MISSIONS SOCIALES

1 - Sauver 09

2 - Former 14

3 - Prévenir 20

B - SOUTIEN AUX SAUVETEURS

1 - Opérationnel et technique 22

2 - Administratif 32

RAPPORT FINANCIER 2025 34

ORGANISATION

A - LA SNSM À LA LOUPE 48

B - LA GOUVERNANCE 53

C - ILS NOUS SOUTIENNENT 57



2025 en synthèse

Chiffres clés

3 MISSIONS



SAUVER

43 634

personnes prises en charge

36 989

personnes prises en charge
en mer et sur les plages

6 645

personnes prises en charge
lors de DPS*

10 432

interventions de sauvetage

8 190

sauvetages en mer
et sur les plages

2 242

interventions
lors de DPS*

La suite en p. 9



FORMER

14 321

formations délivrées

444 800

heures de formation accomplies

289

stages organisés

au Pôle national de formation à
Saint-Nazaire et dans les structures locales.

La suite en p. 14



PRÉVENIR

2 705

missions de sécurité civile

18 475

journées passées en mission
de sécurité civile par les bénévoles

171 000

bracelets de plage
distribués durant l'été

La suite en p. 20

* Dans le cadre de dispositifs prévisionnels de secours ou de sécurités nautiques. Les Sauveteurs SNSM sont mis à disposition de la Sécurité civile et de la gendarmerie.

LA SNSM, C'EST..

10 000
bénévoles

6 100

répartis dans
189 stations
et
**18 antennes
saisonnnières**

3 500

dans les **32 CFI**
(centres de formation
et d'intervention)

400

autres
(bénévoles au siège parisien,
en délégations départementales
et occasionnels)

129

(effectif à fin 2025)

répartis ou rattachés à 4 sites
(**Saint-Nazaire, Saint-Malo,
Palavas-les-Flots et Paris**)

811

embarcations de sauvetage
et de formation

*Ressources
financières de*

70,5 M€

*dont près de 60 % provenant
de la générosité du public*

86,3 % de nos dépenses sont
destinés à nos missions sociales
(y compris les contributions volontaires en nature).



© Maxime Huriez 1

2025 en synthèse

Les temps forts

Le sauvetage en mer en France a fêté son bicentenaire en 2025. Forts de ces 200 ans d'histoire, les bénévoles de la SNSM ont encore été très sollicités : nombreuses interventions en mer et sur les plages, inondations, sécurisation d'événements... Tout cela en continuant d'entretenir leur flotte de plus de 800 navires, de former les Sauveteurs en Mer et de faire de la prévention auprès du grand public. Rapide résumé.



© SNSM ↑

INONDATIONS EN ILLE-ET-VILAINE

La tempête Herminia a causé d'importantes inondations à Rennes et dans ses environs, à la fin du mois de janvier. Dès les premières heures, une vingtaine de bénévoles du centre de formation et d'intervention d'Ille-et-Vilaine ont effectué de multiples opérations de secours et d'assistance.

Recensement des habitants des zones inondées, sécurisation de logements à risque, assistance à personnes âgées...

Le savoir-faire aquatique des Sauveteurs en Mer leur a permis d'intervenir dans des conditions délicates.

REMISE EN ÉTAT DES SEMI-RIGIDES

La flotte de la SNSM compte environ 200 semi-rigides. Longs de 5 à 9 mètres, légers et agiles, ils sont indispensables pour intervenir efficacement, y compris dans des contextes difficiles. Plutôt que d'acheter de nouveaux bateaux, la SNSM a choisi d'en reconditionner certains. Réalisés en interne au Pôle de soutien de la flotte à Saint-Malo et au Pôle national de formation à Saint-Nazaire, ces travaux doublent la durée de vie des embarcations.

Elles redeviennent opérationnelles pour huit à dix années supplémentaires, réduisant de ce fait les coûts pour notre association, ainsi que son empreinte environnementale (*plus d'informations p. 24*).



© Maxime Fransiak ↑



© SNSM ↑

500 MÈTRES DE CHUTE EN MONTAGNE

Les centres de formation et d'intervention de la SNSM organisent régulièrement des dispositifs prévisionnels de secours (DPS) lors de rassemblements d'importance.

Le 13 avril, leur présence a été salvatrice pour un homme victime d'un terrible accident.

Au cours d'un trail au Pays basque, l'un des membres de l'organisation a chuté d'une falaise, avec son véhicule, sur une distance de plus de 500 mètres. Les sauveteurs sont parvenus à le retrouver dans la montagne, puis à le faire hélicoptérer jusqu'à un hôpital.

200 ANS DU SAUVETAGE EN MER

Les bénévoles de la SNSM ont célébré les 200 ans du sauvetage en mer en France à la faveur du bicentenaire de la création de la station de Boulogne-sur-Mer (*lire p. 52*).

Le dernier week-end de juin, ils ont invité le public à les rejoindre pour des baignades ou des rassemblements sur l'eau.

À Boulogne-sur-Mer, un colloque a rassemblé de nombreux historiens, conservateurs du patrimoine et particuliers. L'occasion de revenir sur la riche histoire de la sécurité et du secours en mer français.



© SNSM ↑



© SNSM ↑

2 382 ENFANTS SENSIBILISÉS

Un mois pour sensibiliser 2 382 enfants aux risques de bord de mer. Du 8 juillet au 4 août, la tournée mini-sauveteurs a parcouru les plages de France pour sa septième édition.

Au fil de 25 étapes, allant de Mandelieu-la-Napoule à Gravelines, les Sauveteurs en Mer ont animé des ateliers de prévention ludiques et gratuits pour sensibiliser les plus jeunes aux bonnes pratiques à adopter en mer et sur les plages.

La tournée s'est terminée à Paris, afin de toucher un public tout aussi concerné par les risques liés à la pratique de loisirs nautiques, à la baignade et, plus généralement, aux vacances en bord de mer.

UNE NUIT ACCROCHÉ À UN POTEAU

Il doit sa survie à un mental d'acier et à l'intervention des Sauveteurs en Mer de l'île de Ré.

Fin septembre, Pierre, 69 ans, a perdu son chemin alors qu'il relevait un filet de pêche à marée basse.

Lorsque l'eau s'est mise à remonter, sans autre solution, il s'est hissé à un poteau, auquel il est resté fermement accroché. Alertés par son épouse, les bénévoles de la SNSM l'ont cherché toute la nuit, mais ne l'ont découvert qu'aux premières lueurs de l'aube.

Le sexagénaire a été conduit à l'hôpital en hypothermie sévère, après plus de six heures passées dans l'eau.



© SNSM ↑



© 32F ↑

UN CHALUTIER SECOURU EN PLEINE TEMPÊTE

La tempête Benjamin balaie la Manche dans la soirée du 22 octobre, avec des rafales à 140 km/h.

En mer au nord de Ouistreham, un chalutier tombe en panne de moteur.

Un autre bateau tente de lui venir en aide, mais les navires se percutent. Le chalutier prend l'eau. Les bénévoles embarquent sur le SNS 17-11 *Philippe Kieffer* au cœur de la nuit, rejoignent le navire en difficulté et passent une remorque.

Après sept heures dans le chaos, la hausse cède. Un hélicoptère de la Marine nationale est appelé pour secourir les quatre pêcheurs. Un ferry vient abriter l'opération du vent. Les marins sont hélitreuillés en sécurité, puis leur bateau est remorqué par les sauveteurs. La chaîne du sauvetage en mer a parfaitement fonctionné.

Rapport d'activité 2025

Missions sociales

1 - SAUVER

En 2025, les sauveteurs de la SNSM ont porté assistance à 43 634 personnes en mer, depuis les plages ou dans le cadre de leurs missions de sécurité civile, au travers de 10 432 interventions. Les missions menées sont variées : sauvetage au large, secours sur le littoral, présence lors d'événements publics sur l'eau ou à terre...

BILAN OPÉRATIONNEL

	Sauvetages en mer	Postes de secours plage	Missions de sécurité civile	Activité totale SNSM
Nombre d'interventions	5 852	2 338	2 242	10 432
Nombre de personnes prises en charge	20 810	16 179	6 645	43 634



© Ulterior portus Photo ↑

LE SAUVETAGE AU LARGE EN QUELQUES CHIFFRES

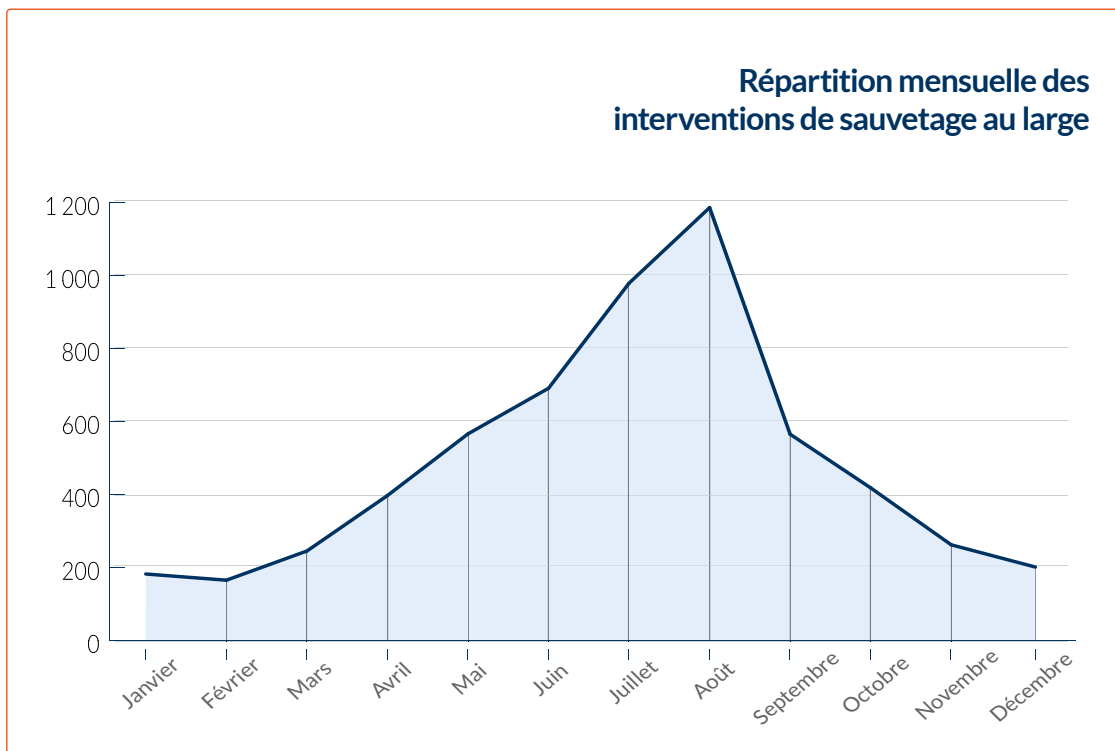
5 852
INTERVENTIONS EN MER

ont été assurées par les sauveteurs embarqués en 2025, dont :

- **2 297 interventions de recherche et de sauvetage de personnes,**
- **2 603 interventions pour assistance maritime, à la demande des CROSS*.**

13 279
AUTRES SORTIES, DONT :

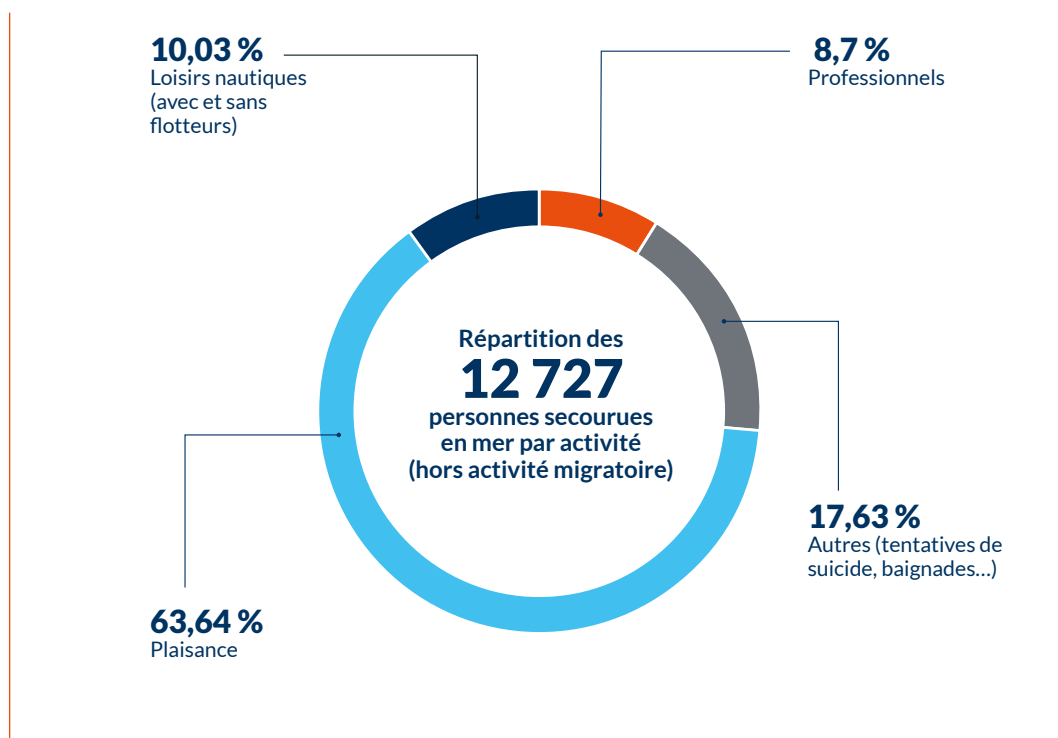
- **6 613 exercices accomplis par les équipages SNSM** pour acquérir et conserver leurs compétences,
- **585 transports sanitaires,**
- **479 surveillances de manifestations nautiques.**



* Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage

QUI BÉNÉFICIE DES INTERVENTIONS EN MER ?

Quel public ?



Les Sauveteurs en Mer ont également effectué 148 interventions, impliquant 8 083 migrants.

Les loisirs nautiques avec flotteurs sont les loisirs non motorisés, ou ceux dont la puissance propulsive maximale autorisée est inférieure ou égale à 4 cv et dont les caractéristiques n'imposent pas qu'ils soient enregistrés auprès des Affaires maritimes. Il s'agit donc des planches à voile, kitesurfs, dériveurs, etc.

Les loisirs nautiques sans flotteurs regroupent les activités de baignade, de pêche à pied, de plongée en apnée et de plongée autonome.

Sous l'appellation « plaisance » sont regroupées les activités de plaisance à voile (voiliers d'une longueur inférieure ou égale à 24 mètres), de plaisance à moteur (vedettes d'une longueur inférieure ou égale à 24 mètres) et les pratiques de VNM (véhicules nautiques à moteur de type Jet-Ski®).

L'activité professionnelle recouvre l'ensemble des navires de commerce, de la pêche et de la plaisance professionnelles.

21 %
DES INTERVENTIONS
ONT EU LIEU DE NUIT

En moyenne, le temps d'appareillage est de **23 minutes**, pour une durée moyenne d'intervention de **1 heure et 56 minutes**.

LE SAUVETAGE LITTORAL EN QUELQUES CHIFFRES

1 479
NAGEURS SAUVETEURS
ont surveillé les plages

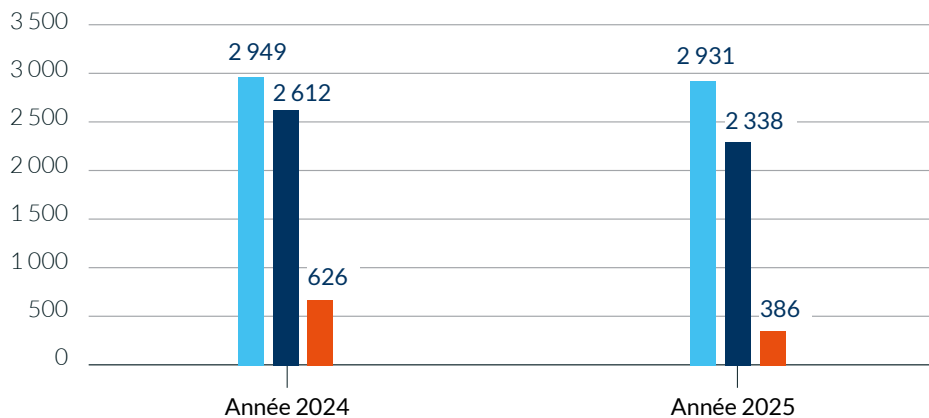
236
POSTES DE SECOURS
étaient ouverts

99
COLLECTIVITÉS
ont employé des nageurs sauveteurs de la SNSM



© Maxime Fransiak ↑

Comparatif des bilans des postes de secours en plage Saisons 2024 et 2025



Nombre de personnes secourues | Nombre d'interventions | Nombre de flotteurs impliqués

« LES BÉNÉVOLES ONT SAUVÉ NOTRE PROJET »

Témoignages de Tanguy Le Turquais et Erwan Le Draoulec, skippers du trimaran *Lazare x Hellio*

Le 25 octobre 2025, quelques heures après avoir pris le départ de la transat Café L'Or, le trimaran de Tanguy Le Turquais et Erwan Le Draoulec a chaviré à proximité du raz Blanchard, dans la Manche. Les deux marins ont, heureusement, été secourus par un hélicoptère de la Marine nationale, tandis que leur voilier a été retrouvé et remorqué par les Sauveteurs en Mer de Goury - La Hague.

Après le naufrage, une fois dans l'hélicoptère, pensiez-vous revoir votre bateau ?

Erwan Le Draoulec : D'en haut, c'est une vision d'horreur. Le voilier est retourné, des débris flottent partout au milieu des vagues. Il manque un morceau sur l'un des flotteurs. On se dit qu'on ne va jamais le revoir.

Tanguy Le Turquais : Ma dernière vision, c'est le bateau dans le faisceau du projecteur de l'hélicoptère, avec le mot *Lazare* à l'envers. Puis les premiers retours que l'on a sont mauvais. On nous fait comprendre que ça ne sera pas évident du tout de le récupérer, notamment de passer une remorque par un temps pareil. Une fois à terre, on va prendre une douche et, en sortant, on nous dit : « *C'est bon, les Sauveteurs en Mer ont passé une remorque, le bateau sera à Cherbourg dans cinq heures.* »

Comment les bénévoles vous ont-ils aidés ?

ELD : On a retrouvé notre bateau au petit matin, toujours à l'envers, mais à quai. Les choses n'auraient pas pu mieux se passer. Pour nous, c'était inimaginable, vraiment incroyable. Les bénévoles ont même pris le soin d'aller doucement pour ne rien abîmer de plus pendant le remorquage. Le bateau avait quelques dégâts liés au chavirage, mais il était à 80 % en bon état.

TLT : En sauvant notre bateau, les Sauveteurs en Mer ont sauvé notre projet. Nous allons pouvoir poursuivre notre aventure en 2026 grâce à eux. En plus, ils nous ont aidés à remettre certaines parties en état. J'ai même plongé avec un des sauveteurs



© SNSM ↑

pour démêler les bouts et les voiles du mât, qui étaient sous l'eau. C'était vraiment dingue, on ne les oubliera pas. Une vraie relation s'est créée. On a hâte de retourner à Cherbourg pour les emmener avec nous et naviguer sur le bateau.

Vous n'aviez pas de lien avec les Sauveteurs en Mer jusqu'ici ?

TLT : Si, bien sûr. Nous sommes des marins professionnels et ils sont là pour sauver nos vies en cas de problèmes. Nous connaissons notamment les bénévoles de Locmiquélic [ndlr : la station du Pays de Lorient, dans le Morbihan], où *Lazare* est amarré. Mais, maintenant, je m'aperçois que je ne connaissais pas vraiment ce qu'ils font.

ELD : Dans notre malheur, on n'a rencontré que des gens incroyables. Que ce soient les militaires qui sont venus nous chercher ou les bénévoles qui ont sauvé notre trimaran. Et, maintenant, je me dis que, le jour où j'aurai du temps, je deviendrai bénévole à la SNSM. Avec l'expérience que j'ai de la mer, il faut absolument que je le fasse.

Rapport d'activité 2025

Missions sociales

2 - FORMER

LES CHIFFRES CLÉS

DE LA FORMATION DES BÉNÉVOLES EN 2025

Maxime Huriez ↓

444 800

heures de formation accomplies

6 015

exercices réalisés par
les sauveteurs embarqués

423

nouveaux nageurs
sauveteurs formés

14 321

formations délivrées



POURQUOI FORMER ?

La formation est primordiale pour les Sauveteurs en Mer, dont la proportion de bénévoles issus de professions maritimes a fortement diminué ces dernières années. Pour les préparer à leurs missions, ils sont formés à la fois dans les structures locales et au Pôle national de formation (PNF), à Saint-Nazaire.



© Philippe Kouvalchouk - KvK Photographie †

Depuis toujours, la formation des sauveteurs repose sur le compagnonnage des anciens. Afin de répondre à l'évolution du profil des sauveteurs – de moins en moins issus des professions maritimes – et aux exigences d'un environnement plus judiciaire, la SNSM a créé une direction nationale de la formation en 2009 et inauguré un Pôle national de formation en 2011.

Des parcours de formation et des référentiels de qualification rigoureux et professionnels ont été mis en place. L'association a également formé ses formateurs et développé son offre de stages. Depuis 2019 et grâce aux certifications inscrites au Répertoire spécifique (RS) qu'elle dispense, la SNSM, en tant qu'organisme de formation, a

reçu la certification Qualiopi. Celle-ci reconnaît la rigueur et la pédagogie des enseignements. En 2021, une partie du parcours de formation des équipages est venue compléter les certifications déjà enregistrées sur le RS de France compétences.

Ces formations s'inscrivent en complément du compagnonnage et des entraînements et exercices en structures locales, qui perdureront, car ils sont essentiels pour que les sauveteurs acquièrent et maintiennent les compétences et l'expérience nécessaires pour accomplir leurs missions.

Les formations de niveau I sont menées dans les structures locales. Elles concernent la formation de base des sauveteurs embarqués (équipiers de pont, permis bateau, techniques individuelles de survie...) et des nageurs sauveteurs (premiers secours en équipe, brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique...).

Les formations de niveaux II et III sont sous la responsabilité du Pôle national de formation, situé à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

- Les formations de niveau II portent sur les formations avancées pour les sauveteurs embarqués, comme la formation des patrons d'équipage à la navigation. Elles couvrent également les formations spécialisées pour les nageurs sauveteurs, comme celles des chefs de poste et de secteur, ou de la surveillance des côtes dangereuses.

- Les formations de niveau III concernent la formation des formateurs et la formation des formateurs de formateurs, avec les modules de pédagogie initiale commune (PIC) et ceux correspondant à chacune des spécialités enseignées.

LE DÉPLOIEMENT DU PLAN DE FORMATION

L'évolution du profil des sauveteurs conjuguée à un accroissement des exigences réglementaires ont encouragé la SNSM à déployer un plan de formation ambitieux.

Le Pôle national de formation (PNF) de la SNSM a été créé en 2011. Sa mise en place a nécessité le recrutement et la structuration de l'équipe de salariés de la direction nationale de la formation. Des formateurs permanents ont pour mission de soutenir les équipes de formateurs bénévoles, qui restent au cœur du dispositif de formation.

Une plateforme d'enseignement à distance, mise en ligne en 2019, fournit par ailleurs des contenus de formation aux bénévoles, soit en complément des formations présentiels pour en améliorer la préparation ou en assurer le suivi, soit sous la forme de modules de formation indépendants aux fins d'améliorer les compétences existantes dans de nombreux domaines (navigation, météo, mécanique, informatique...).

Repenser les formations

Le plan de formation a été revu en 2021. Son ambition ? Garantir la sécurité et l'efficacité de la mission, et couvrir l'ensemble des besoins des bénévoles. Cet apprentissage s'effectue lors de sessions supervisées par la direction nationale de la formation, qui complètent le compagnonnage, les entraînements et les exercices réalisés en stations sous la responsabilité des patrons d'équipage.

Les formations d'**équipiers embarqués**, notamment, ont été repensées. Elles consistent aujourd'hui en deux stages : équipier de pont et équipier conduite/navigation.

- Le premier stage permet aux sauveteurs embarqués d'être opérationnels sur une vedette ou un semi-rigide. Cette qualification peut s'obtenir après un stage de 20 heures, sur 2 jours et demi. Durant ces journées, différents points sont traités : la sécurité individuelle et collective, le

matelotage, les manœuvres de pont et de remorquage, le recueil de naufragés et la mise en œuvre de la motopompe.

- La formation équipier conduite/navigation s'adresse aux sauveteurs qui souhaitent jouer un rôle actif dans la conduite, la navigation et les communications VHF. À l'issue de la formation, l'équipier est en mesure de tenir le rôle d'opérateur radio ou navigateur. Cette qualification peut s'acquérir au terme d'un stage de 3 jours, organisé au niveau départemental ou entre les stations. Pendant cette formation, les bénévoles vont s'entraîner au pilotage, à la tenue de cap, au suivi de route et à la lecture de cartes. Ils vont aussi apprendre à utiliser les appareils de navigation de bord et s'exercer aux communications VHF.

Les **nageurs sauveteurs** affectés à des postes de plage et à des fonctions nécessitant une maîtrise technique spécifique doivent désormais posséder les qualifications requises (telles que chef de poste, pilote de marine jet niveaux 1 et 2, certification côte dangereuse, patron de semi-rigide et équipier de pont).

Le déploiement de ce plan ambitieux implique le renforcement des capacités du Pôle national de formation, situé à Saint-Nazaire.

Entre 2013 et 2025, le PNF a formé près de 10 000 bénévoles. Aujourd'hui, près de 60 % des sauveteurs embarqués ont obtenu la formation premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) et plus de 50 % des patrons d'embarcation ont suivi et validé la formation de chef de bord (NavOps), d'une durée de 3 jours.

Par ailleurs, la SNSM a ouvert ses formations à des partenaires extérieurs, prouvant leur grande qualité. Marine nationale, gendarmerie nationale ou encore Affaires maritimes se rendent régulièrement au Pôle national de formation pour y participer.

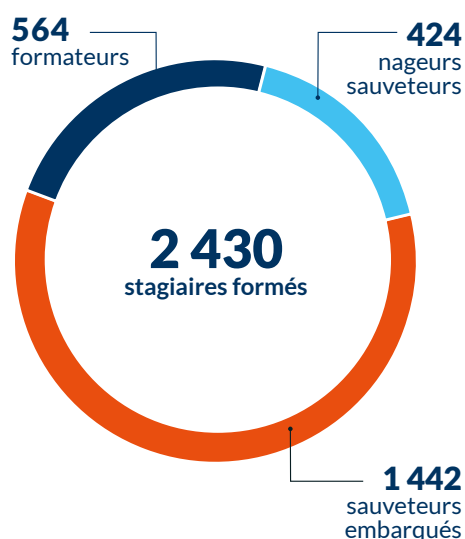
BILAN DE LA FORMATION AU PNF

– PÔLE NATIONAL DE FORMATION –

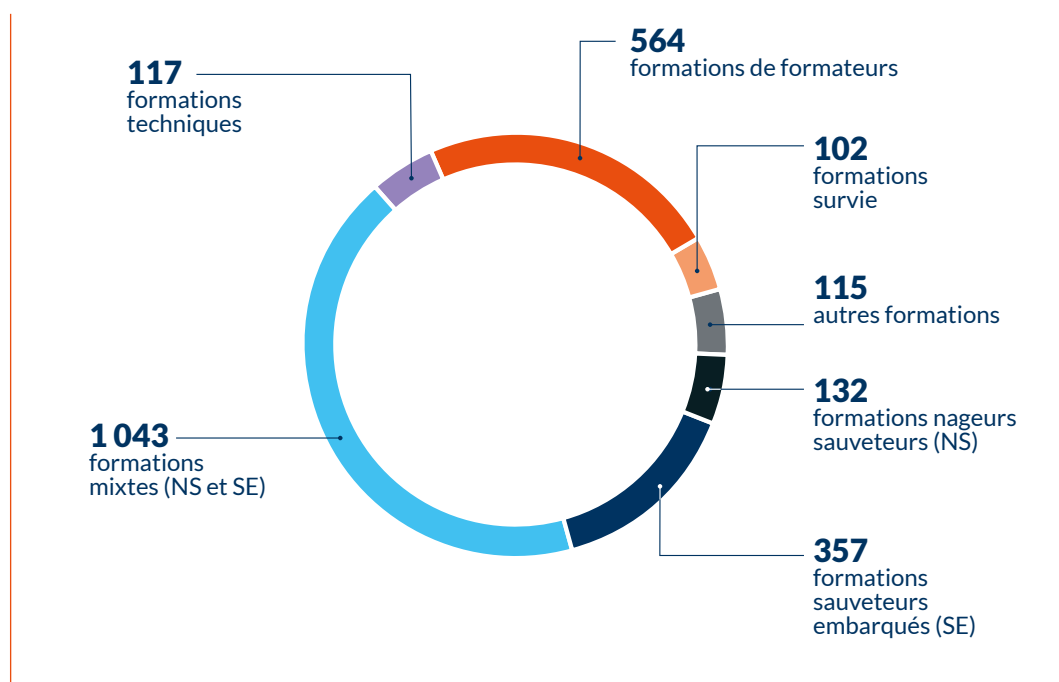
La direction de la formation et son Pôle national de formation (PNF) fonctionnent grâce à l'implication et au concours de 850 formateurs bénévoles expérimentés exerçant dans les stations et les CFI, associés à une équipe de permanents salariés. Les équipes de la direction de la formation ainsi constituées ont la charge de la mise au point et de la rédaction des référentiels de qualification, et de la coordination des stages de formation.

En 2025, le PNF a organisé 289 stages, au profit de 2 430 stagiaires. Les formations de formateurs, notamment des formateurs SSA (surveillance et sauvetage aquatiques), sont assurées par la direction de la formation.

Répartition de l'activité du PNF par profil de stagiaires



Répartition de l'activité du PNF par type de stage



LES SOUTIENS LOCAUX DE FORMATION

En 2024, les Sauveteurs en Mer ont terminé le déploiement des soutiens locaux de formation (SLF). Désormais au nombre de 13, supervisés par un coordinateur, ils couvrent toutes les façades littorales où les Sauveteurs en Mer interviennent, Outre-mer compris.



© Pierre Mouty ↑

Rattachés à la direction de la formation, ces salariés de l'association étudient les besoins en formation de leur zone de responsabilité, élaborent et programment les plans de formation, et assurent le suivi des qualifications des équipages.

Les principales missions des SLF sont :

- D'être le partenaire des délégués départementaux, présidents de station et patrons pour déterminer et anticiper les besoins en formation des équipages*.
- D'animer et de dynamiser le réseau des formateurs bénévoles du secteur.
- D'organiser les formations en lien avec les stations locales.
- De coordonner les formations aux premiers secours des équipages avec les CFI.

- De s'assurer de la bonne préparation des futurs participants aux stages chef de bord NavOps.

Fins connaisseurs de leurs zones d'affectation, ils permettent de répondre avec précision aux besoins de formation des bénévoles.

** Selon les profils, il faut entre trois et sept ans pour former un patron. Il est donc nécessaire d'anticiper en fonction des âges et des profils des bénévoles de chaque structure.*

BILAN DE LA FORMATION DANS LES CFI

– CENTRES DE FORMATION ET D'INTERVENTION –

La mission première des centres de formation et d'intervention (CFI) est de former les nageurs sauveteurs, qui pourront ensuite être affectés aux postes de secours sur les plages, sous la responsabilité des maires des communes du littoral, ou participer à des missions de sécurité civile.

2 000 sauveteurs sont formés en moyenne chaque année, dont 450 nouveaux.



© Maxime Fransiak ↑



En parallèle, les CFI sont chargés d'une partie de la formation des sauveteurs embarqués des stations, principalement pour les modules de secourisme (PSE1 et PSE2).

1 706 canotiers ont ainsi été formés par les formateurs des CFI en 2025.

Rapport d'activité 2025

Missions sociales

3 - PRÉVENIR

LES MISSIONS DE SÉCURITÉ CIVILE

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 offre la possibilité aux associations agréées de collaborer aux missions de sécurité civile. C'est le cas de la SNSM, qui propose ses services dans le cadre de dispositifs prévisionnels de secours (DPS) à terre, à l'occasion de manifestations sportives ou culturelles rassemblant un nombre important de spectateurs (événements sportifs, concerts, festivals...) ou de sécurités nautiques (départs de courses au large,

régates, compétitions de kitesurf...). Elle peut également être engagée par les pouvoirs publics pour participer à des opérations de secours aux côtés des sapeurs-pompiers.

En 2025, 2 705 missions ont été remplies par les CFI. En accompagnement des nageurs sauveteurs, des médecins, des infirmiers, des secouristes et des logisticiens apportent aussi leur concours au bon déroulement de ces missions.

Bilan opérationnel comparatif des missions de sécurité civile

	Interventions effectuées	Personnes secourues	Personnes évacuées vers un centre hospitalier	Personnes décédées	Personnes soignées	Moyens nautiques assistés
2024	1 695	1 012	244	1	4 493	572
2025	2 242	1 419	352	3	5 226	501



© Olivier Jobard - MYOP ↑

LES OUTILS DE PRÉVENTION

© Julien Bessières ↓

En lien avec ses partenaires, la SNSM a développé un certain nombre d'outils, à destination des adultes comme des enfants, pour les accompagner au quotidien dans leur fréquentation du littoral et leur pratique des loisirs nautiques, et leur éviter des accidents :

• **Intervention dans des établissements scolaires**

Les sauveteurs vont à la rencontre des élèves pour les sensibiliser aux dangers de la mer, à l'importance du développement durable et valoriser les bonnes pratiques.

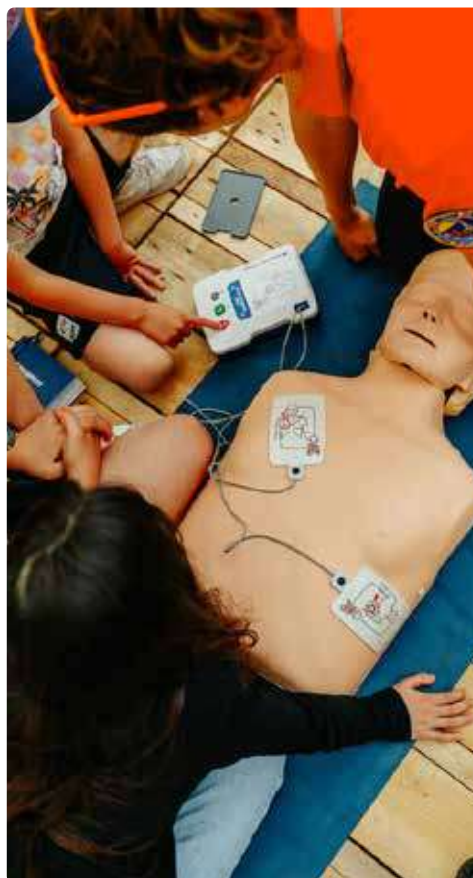
• **Distribution de 171 000 bracelets d'identification**

pour permettre de retrouver les enfants égarés sur les plages en inscrivant le nom et le numéro de téléphone des parents. Ils ont été distribués dans les postes de secours et d'intervention SNSM et dans les stations de sauvetage, ainsi qu'auprès des agences MACIF et MAIF.

• **Participation à la rédaction de supports de prévention** en lien avec la MACIF, la MAIF et AXA Prévention.

• **Mise à disposition de nombreux contenus pédagogiques et de prévention via le site internet**

Graines de Sauveteurs, lancé en 2012 grâce au soutien de la MAIF, à l'attention des enfants et des enseignants. Il a été modernisé en 2018 et ouvert, depuis, à un plus large public, notamment les enseignants, par l'intermédiaire de nombreuses fiches support.



• **Animation d'ateliers grand public**

menés par des bénévoles SNSM durant des événements grand public ou auprès de salariés (l'entretien et le port des gilets de sauvetage, percussion d'un radeau de survie, les gestes de premiers secours, etc.).

• **Sortie de la saison 5 de Canal 16, la radio des Sauveteurs en Mer :**

pour la cinquième année consécutive, la SNSM raconte, dans cette série de podcasts, des sauvetages emblématiques au travers des récits de sauveteurs et de rescapés.

Rapport d'activité 2025

Soutien aux sauveteurs

La SNSM entretient sa flotte, améliore en permanence ses procédures internes et développe de nouveaux outils pour soutenir et mieux accompagner les sauveteurs bénévoles dans le cadre de leurs missions.

– 1 - SOUTIEN OPÉRATIONNEL ET TECHNIQUE –

LA FLOTTE DE LA SNSM

La SNSM possède une flotte de 811 moyens de sauvetage, ce qui en fait le premier armateur de France (en nombre de navires). L'entretien et le renouvellement de ces équipements sont la condition sine qua non de la réussite des missions des bénévoles. Une nécessité qui mobilise une part importante du budget de notre association.

EN 2025, ELLE RASSEMBLE :

811

EMBARCATIONS
DE SAUVETAGE

202

CANOTS ET VEDETTES

512

SEMI-RIGIDES ET
PNEUMATIQUES SOUPLES

96

JET-SKIS®

1

AÉROGLISSEUR



© Augustin Navarranne †

32 NOUVEAUX BATEAUX EN 2025

Huit navires de sauvetage hauturier, 2 vedettes côtières, 11 semi-rigides, 1 semi-rigide amphibie et 10 pneumatiques souples ont été livrés aux bénévoles durant l'année.

CFI - STATIONS	Noms de baptême	Mises en service	Types	Matricules SNSM
STATION DE PROPRIANO	CYRNOS	30/01/2025	NSH1	SNS17-07
STATION D'ARCACHON	NOTRE-DAME DES PASSES II	10/02/2025	VSC1	SNS12-02
STATION DE L'ÎLE MOLÈNE	JEAN CAM II	12/02/2025	NSH1	SNS17-09
PÔLE NATIONAL DE FORMATION	SKOUARZEG	25/02/2025	SR6 21V PRO	SNS6-023
CFI DE LORIENT	GWALARN	07/03/2025	SRA 650	SNS7-036
STATION DE ROYAN	FLOT DE LA MER	24/03/2025	SRA 750	SNS7-039
DIVERS CFI - 10 IRB*	-	07/04/2025	IRB	SNS4-011
CFI DE LA SOMME	-	07/04/2025	MKII	SNS4-032
CFI DE LORIENT	-	07/04/2025	MKII	SNS4-033
STATION DE CARRO	ARNETTE	16/05/2025	NSH1	SNS17-10
STATION DE OUISTREHAM	PHILIPPE KIEFFER	19/05/2025	NSH1	SNS17-11
STATION DE GRANVILLE	NOTRE-DAME DU CAP LIHOU II	19/05/2025	NSH1	SNS17-12
STATION DU CROISIC	JACKY VINGERING	23/05/2025	SEALEGS	SNS7-037
STATION DE LÈGE-CAP FERRET	ARGUIN	17/06/2025	NSH1	SNS17-13
STATION DE COURSEULLES/MER	PERLE DE NACRE	05/08/2025	VSC1	SNS12-03
STATION DE GUISSENY	-	08/08/2025	SR6 21V PRO	SNS6-024
STATION DE L'ÎLE MOLÈNE	YELLOW FIN	05/09/2025	3D TENDER	SNS3-027
STATION DE PORNIC	-	11/09/2025	SR6 21V PRO	SNS6-025
STATION DE CERBÈRE	VIVIANE	22/09/2025	SRA 750	SNS7-042
STATION DE HYÈRES	PIERRE BERNARD	03/10/2025	NSH1	SNS17-14
STATION DE LA BAIE D'AUDIERNE	AMIRAL AMMAN II	17/10/2025	NSH1	SNS17-15
STATION DE PORT-EN-BESSIN	PLUTO	04/11/2025	XV Command 698	SNS7-047
STATION DE SAINT-BARTHÉLEMY	SAO	03/12/2025	SRA 900	SNS9-003

* Inflatable rescue boat - canot pneumatique conçu spécifiquement pour être utilisé dans le cadre d'opérations de sauvetage côtier.

DEUX OPÉRATIONS DE MODERNISATION CARÉNAGE ET 17 GROSSES RÉPARATIONS RÉALISÉES

En 2025, et comme chaque année, la SNSM a effectué des actions de modernisation carénage (MC) à mi-vie ou des arrêts techniques planifiés au profit des canots et des vedettes de la flotte en service opérationnel.

Ainsi, 2 MC et 17 arrêts techniques ont été réalisés dans les ateliers de Saint-Malo, de Palavas-les-Flots ou chez des chantiers navals sous-traitants, toutes façades maritimes confondues.

REFONTE DES SEMI-RIGIDES : RÉDUIRE LES COÛTS ET DIMINUER NOTRE EMPREINTE CARBONE

La SNSM a engagé un programme structuré de refonte à mi-vie de ses semi-rigides afin de prolonger leur durée d'utilisation et de garantir des moyens d'intervention toujours fiables. Onze embarcations ont été entièrement rénovées en 2025, illustrant une démarche durable, exigeante et pleinement adaptée aux réalités du sauvetage en mer.



© Maxime Franiak ↑

Pour sauver des vies et intervenir rapidement en toute sécurité, la SNSM s'appuie sur une flotte performante, entretenue et constamment adaptée aux exigences opérationnelles.

En parallèle des nouvelles constructions, l'association a fait le choix stratégique de moderniser ses embarcations existantes, notamment ses semi-rigides, à travers un ambitieux programme de remise en état – ou refonte –, à mi-vie.

Réduire les coûts et l'empreinte carbone

Longs de 5 à 9 mètres, légers et agiles, les semi-rigides sont indispensables pour intervenir efficacement, y compris dans des conditions difficiles. La flotte de la SNSM en compte aujourd'hui un peu plus de 200, tous âges et tailles confondus. Plutôt que d'acquérir de nouveaux bateaux, la SNSM a choisi de les reconditionner.

Cette démarche permet de réduire les coûts de manière significative comparativement à une construction neuve et, également, de participer à diminuer notre empreinte carbone.

Tous les semi-rigides ne sont pas automatiquement éligibles à une refonte : une expertise technique approfondie est systématiquement menée en amont, plusieurs mois avant l'intervention, afin d'évaluer l'état du bateau, de chiffrer les travaux et de statuer sur la pertinence de l'opération.

Depuis mi-2025, 11 bateaux ont déjà bénéficié d'une refonte complète. Le dernier a été livré au mois de décembre à la station de Saint-Jean-de-Luz.



© Maxime Franusiak ↑

Une refonte intégrale, bateau par bateau

Réalisés en interne au Pôle de soutien de la flotte, à Saint-Malo, et au Pôle national de formation de Saint-Nazaire, ces travaux doublent la durée de vie des embarcations.

Elles sont rendues opérationnelles pour huit à dix années supplémentaires, sans compromis quant à la sécurité des équipages.

Une refonte de semi-rigide est une opération lourde et minutieuse. Le navire est entièrement démonté : coque, flotteur, moteurs, réservoirs, console, siège... Dans la majeure partie des cas, la coque est en composite ou en aluminium. Elle est réparée si nécessaire, les circuits électriques sont remis en état, les éléments repeints et le flotteur est vérifié ou changé.

Les moteurs font l'objet d'une attention particulière : ils peuvent être révisés ou remplacés en fonction du nombre d'heures de navigation, de l'âge du bateau, de son site d'exploitation et de la qualité de l'entretien assuré durant son affectation en station ou en centre de formation et d'intervention (CFI).

Standardiser pour mieux intervenir

En parallèle, la SNSM a engagé un important travail de standardisation de ses moyens nautiques. L'objectif est de faciliter la formation, l'entretien et la maintenance. Selon les modèles, les semi-rigides reconditionnés sont ainsi équipés de systèmes harmonisés de navigation (cartographie, AIS), de communication (VHF) et de motorisation.

Cette approche s'appuie sur l'expertise des techniciens de la SNSM, dont beaucoup sont ou ont été opérationnels en station ou en CFI. Ils participent activement aux formations locales et nationales. Une connaissance du terrain essentielle pour concevoir des bateaux pleinement adaptés aux réalités du sauvetage.

Avec 11 semi-rigides – sur un total de 206 – ayant bénéficié d'une refonte, la SNSM inscrit ce programme dans le temps, au service d'un objectif inchangé : donner aux sauveteurs des moyens fiables, durables et parfaitement adaptés pour continuer à sauver des vies en mer.

LE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE

La SNSM a lancé, il y a quelques années, un programme de renouvellement de sa flotte, avec l'ambition de construire près de 140 bateaux. La gamme de navires est large, allant du grand CTT 56 à l'agile navire de sauvetage côtier de type 3, semi-rigide de 6,40 mètres. De nombreux projets pour de nouveaux moyens de sauvetage ont vu le jour en 2025.

CTT 56, NAVIRE DE SAUVETAGE HAUTURIER DE TYPE 1 (NSH1)

Au cours de l'année 2025, 8 nouveaux navires ont été livrés aux stations de Propriano, Molène, Carro, Ouistreham, Granville - Îles Chausey, Lège-Cap Ferret, Hyères et Audierne, portant maintenant à 13 le nombre de CTT 56 en service au sein de la SNSM. Ces navires de 56 pieds, soit près de 17,30 mètres de long, sont les plus imposants de la flotte.

En revanche, les essais, commencés en juin avec les 2 CTT 56 en version jet*, n'ont pas été jugés satisfaisants, à cause d'écart par rapport au cahier des charges ; ce qui a conduit la SNSM à ne pas les accepter à ce stade. Ces navires font toujours l'objet de discussions entre la SNSM et le Chantier Naval Couach.

Quatre autres CTT 56 ont été commandés début 2025 au profit des stations de l'Aber Wrac'h, Douarnenez, Bayonne et Calvi. Ces commandes devraient être livrées au premier semestre 2026. La flotte de CTT 56 en version ligne d'arbre** comprendra alors 17 navires.

CTT 55, NAVIRE DE SAUVETAGE HAUTURIER DE TYPE 2 (VSH2)

Le navire tête de série a été commandé en juillet 2025. Il est destiné à la station de Barfleur et portera le nom de baptême *Le Conquérant*, en hommage à Guillaume le Conquérant, parti envahir l'Angleterre à bord de son navire *La Mora*, construit à Barfleur.

Les ensembles composites, à savoir la coque, le pont et la timonerie, sont produits par le Chantier Naval Martinez, basé à Saint-Cyprien ; ils seront ensuite ramenés au Chantier Naval de Pors-Moro, à Pont l'Abbé, ce dernier ayant la charge d'armer intégralement le canot, avec une livraison prévue tout début 2027.

Ce nouveau canot de 55 pieds, conçu par le bureau d'études Pantocarène, à Vannes, répondra aux exigences réglementaires environnementales en matière de traitement des gaz d'échappement (IMO Tier III) et aura les capacités habituelles attendues sur ce type d'embarcation : insubmersibilité, autoredressabilité, assistance aux personnes et aux biens.

© Charles Marion ↓



* La propulsion du navire est assurée non pas par des hélices, mais par des turbines.

** La propulsion du navire est assurée par des hélices classiques.

© Charles Marion ↓



VL 29, VEDETTE LÉGÈRE NOUVELLE GÉNÉRATION (VLNG)

Le navire tête de série, puis le deuxième de série ont été commandés en 2025. La première vedette sera affectée à la station de La Tremblade au printemps 2026 ; la deuxième le sera à la station de Taverna à l'automne 2026.

Cette vedette légère en aluminium, de 29 pieds (9 mètres), est le bateau idéal pour les missions côtières de la SNSM car il allie les avantages d'un semi-rigide (vitesse de pointe, faible tirant d'eau, motorisation hors-bord, facilité de mise en œuvre...) et d'une vedette (timonerie fermée, capacité d'abriter une victime sur plan dur, stockage à bord...).

Cette vedette peut être mobilisée depuis un abri, une remorque de mise à l'eau ou au départ d'un quai, voire d'un mouillage si besoin. Ce nouveau moyen a bénéficié du retour d'expérience de la dizaine de ses prédécesseurs actuellement en service, notamment d'une mise à hauteur au niveau électronique et sur les nouvelles pratiques de sauvetage (kitesurf, paddle, déploiement de nageurs sauveteurs de bord – SNB –, etc.). Il a été conçu par le bureau d'études SDA, situé à Quimper et est réalisé par le Chantier Naval Cap Caval Marine, basé à Plobannalec-Lesconil.

Ce programme se poursuivra sur l'exercice 2026 dans le cadre du renouvellement de la gamme des moyens côtiers.

V2 39, VEDETTE DE SAUVETAGE CÔTIER DE TYPE 1 (VSC1)

Cinq vedettes ont déjà été livrées dans le cadre de ce programme, dont 4 sur l'exercice 2025 : Arcachon, Courseulles-sur-Mer, Saint-Cast-le-Guildo, Pointe-à-Pitre.

Ces vedettes de 39 pieds (11,90 mètres), rapides, polyvalentes et bien équipées, satisfont les équipages qui en sont dotés.

Les livraisons vont se poursuivre en 2026 avec les stations d'Argenton - Porspoder - Lanildut, de Dives-sur-Mer et, enfin, du Pays de Lorient.

NAVIRE DE SAUVETAGE CÔTIER DE TYPE 2 (NSC2)

Les premières utilisations de ce navire avaient montré le potentiel du NSC2, mais, en même temps, ses limites. Celles-ci ont pu être corrigées en grande partie par le chantier de construction navale.

Toutefois, la SNSM continuera d'apporter quelques modifications supplémentaires pour donner à ce navire ses pleines capacités opérationnelles.

NAVIRE DE SAUVETAGE CÔTIER DE TYPE 3 (NSC3)

Aucun moyen de cette gamme NSC3 n'a été commandé ni livré par la SNSM en 2025.

Pour rappel, il s'agit d'un semi-rigide de 6,40 mètres, appelé à intervenir dans la zone côtière des 6 nautiques.

NAVIRE DE SAUVETAGE CÔTIER DE TYPE 4 (NSC4)

Le premier NSC4p (pneumatique d'environ 4 mètres opérant jusqu'à 2 nautiques des côtes et capable d'atteindre une vitesse de 25 nœuds) a été livré au CFI Vendée en mars 2025. La livraison de ce tête de série dont le programme accuse quatre ans de retard, ouvre maintenant la voie à d'autres commandes notifiées en 2025 et attendues dans le courant de l'année 2026.

Treize NSC4 ont été commandés en mars 2025 au profit de plusieurs centres de formation et d'intervention (Cannes - Alpes-Maritimes, La Rochelle, Toulon - Var, Brest, Côte d'Opale, Orléans, Paris - Île-de-France, Saint-Nazaire et Ile-et-Vilaine). Ils serviront principalement comme support à l'instruction. Leur livraison est prévue en 2026.

© Marianne Cossin ↓



LA SNSM RECRUTE UN RESPONSABLE DE LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Depuis une récente réforme, l'administration délègue l'inspection des navires professionnels à leurs armateurs. Cela signifie que la SNSM doit, désormais, assurer elle-même le suivi réglementaire et le contrôle de la sécurité de ses quelque 800 embarcations. Jérôme Peres a rejoint l'association en 2025 pour mener à bien cette importante mission.



© DR ↑

Après une carrière dans la Marine nationale, il a occupé des fonctions de direction dans des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), où il travaillait main dans la main avec les Sauveteurs en Mer. Jérôme Peres a ensuite exercé dans des centres de sécurité des navires (CSN), structures publiques dont la tâche principale est la visite de navires professionnels français, qui doivent être titulaires d'un permis de navigation. Son profil en faisait le candidat idéal

pour devenir le premier responsable de la conformité réglementaire et de la sécurité des navires de la SNSM.

Depuis sa prise de poste, il se rend successivement dans les 242 structures de l'association pour inspecter les moyens nautiques.

« La visite ressemble à celles que je pouvais mener lorsque je travaillais en CSN, explique-t-il. Il y a une partie réglementaire : je vérifie que les exigences réglementaires sont respectées, par exemple que la documentation disponible au sein de la station ou du CFI est complète et que les échéances fixées par la réglementation sont bien suivies. Et il y a une partie technique, au cours de laquelle je m'assure que les différentes installations du bord fonctionnent bien, qu'elles sont maintenues en bon état. »

De manière plus générale, Jérôme Peres contrôle que les conditions de maintien du permis de navigation sont respectées. Dans ce cadre, il a beaucoup d'échanges avec la direction technique afin que ses remarques soient prises en compte et que le navire puisse naviguer en toute sécurité. Dans l'objectif d'assurer sa mission : sauver des vies en mer.

LE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES

Les Sauveteurs en Mer n'ont pas seulement besoin de moyens de sauvetage. Pour mener à bien leurs missions, ils ont également besoin de locaux adaptés à leur activité. L'entretien et l'amélioration des bâtiments qui accueillent les bénévoles revêtent donc une importance capitale pour l'association, qui mène, chaque année, de nombreux projets. En 2025, plusieurs d'entre eux ont connu des avancées importantes, toujours sous contrôle de la commission infrastructures.

DIEPPE

La station de Dieppe était confrontée à un problème de stockage de matériel et de séchage des tenues de mer, ainsi que de place disponible. Une solution originale a pu être trouvée et mise en œuvre, en lien avec le port de Dieppe, avec la construction d'un local sur un ponton flottant.

Pour un montant maîtrisé (moins de 60 k€), la station a pu prendre possession de ce nouveau local de 30 m² avant la fin de l'année.



© SNSM ↑

BRIGNOGAN - PLOUNÉOUR

L'arrivée d'un nouveau canot aux dimensions plus importantes, mais également la prise en compte de la féminisation des équipes avaient conduit la SNSM à entreprendre des travaux d'extension et d'adaptation de la station de Brignogan - Plouneour sur deux années consécutives. La deuxième phase a été achevée juste avant la saison estivale, pour le plus grand confort des bénévoles.

Cette opération, pilotée en particulier par la délégation départementale SNSM

du Finistère, a bénéficié d'un soutien déterminant de la mairie.

OUESSANT

Après les travaux inaugurés en avril 2023 portant sur la construction d'un nouvel espace de vie pour les quinze sauveteurs ouessantins et sur l'extension de l'abri, les études de la seconde phase de l'opération ont été lancées en janvier 2025, avec la signature, après consultation, du contrat de maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet. Cette nouvelle phase concerne les installations techniques de l'abri, en prévision de l'arrivée d'un nouveau navire, ainsi que la réfection de la cale de mise à l'eau actuelle, longue de 85 mètres.

L'exécution de cette phase 2, conditionnée au choix définitif du navire, devrait durer environ 32 mois, pour un coût prévisionnel de l'ordre de 1,5 M€.

GOURY - LA HAGUE

Les travaux liés à l'adaptation de la capacité de sauvetage de Goury à l'emport du nouveau navire hauturier de type NSH1 ont commencé en 2025, à la suite de la passation des contrats pour les parties cales et machines en décembre 2024 et pour la partie abri en juillet 2025.

Les travaux de réfection des deux cales se sont achevés en juillet 2025. Les autres travaux portant sur la partie vie de l'abri et les installations techniques de mise à l'eau et de récupération du navire se poursuivront jusqu'en 2026, avec une mise en service opérationnelle de l'ensemble des installations rénovées prévue en juillet 2026.

LA TREMBLADE

Le projet de réfection complète de la station est entré dans sa phase active, avec, au printemps, la démolition de l'ancien local (la station occupant provisoirement, depuis, des locaux modulaires mis en place à cet effet) et un démarrage des travaux de construction en décembre. La livraison de la nouvelle station est attendue au début du second semestre 2026 (hormis l'aménagement intérieur des locaux, financé par la SNSM, tous les travaux sont financés par la communauté d'agglomération Royan Atlantique - CARA).

LE LAVANDOU

Aux premiers jours de 2025, la mairie du Lavandou a proposé de mettre à la disposition de la station SNSM un local de plus de 150 m² aux abords immédiats du port. Une convention a ensuite été signée au printemps, puis la SNSM a pu entreprendre une première phase de travaux avant l'été, la station emménageant dans ses nouveaux locaux au mois d'août. Une deuxième phase de travaux sera réalisée en 2026 pour finaliser leur aménagement, qui répondra alors parfaitement aux besoins de la station et de ses bénévoles.

CFI DE TOULON - VAR

En plus des locaux récemment aménagés dans un ancien bâtiment de l'hôpital militaire Sainte-Anne, en plein centre de Toulon, le CFI dispose d'une antenne implantée sur le site de l'ancienne base aéronavale de Saint-Mandrier, permettant d'utiliser la darse pour la mise à l'eau des embarcations. Toutefois, cette antenne ne possédait pas de salle de formation pour offrir des conditions de travail décentes aux stagiaires après des journées passées dans le froid et l'humidité. La solution a été trouvée en construisant une mezzanine en bois dans un des hangars de l'antenne de Saint-Mandrier, avec une salle prévue pour accueillir 30 personnes. Initiée en début d'année, la mezzanine a pu être installée en novembre et est, dorénavant, pleinement opérationnelle.

CFI DES BOUCHES-DU-RHÔNE - MARSEILLE, D'ORLÉANS, DE CAEN - OUISTREHAM

Au titre d'une convention de partenariat avec EDF, des travaux d'amélioration énergétique ont été effectués dans les CFI des Bouches-du-Rhône - Marseille, d'Orléans et de Caen - Ouistreham : isolation thermique, pompes à chaleur, éclairages LED, pour un montant de 400 k€, financés par EDF.

CFI D'ORLÉANS

En liaison avec les travaux d'amélioration énergétique financés par EDF, la refonte des locaux du CFI d'Orléans a été réalisée dans un deuxième temps par la SNSM. Elle comprenait le réaménagement complet des locaux vie, bureaux, sanitaires, coin cuisine, l'amélioration d'une salle de formation et le réaménagement complet des vestiaires des formateurs et des stockages divers, ainsi que la réfection de la toiture, devenue vétuste.

CFI D'ANGERS

L'espace occupé par le CFI ne convenait plus à ses besoins ni à son évolution. Un nouveau local a été pris en location début 2025. Quelques travaux d'adaptation ont été nécessaires (cloisons, électricité, sanitaires, coin cuisine). Ils sont en cours de finition début 2026.

CFI DE LA SOMME

Le CFI de la Somme a quitté ses anciens locaux de Doullens, devenus inadaptés, pour s'installer dans un autre espace, mis à disposition par la commune d'Abbeville. Les bureaux et salles de formation sont dans un bâtiment communal partagé avec d'autres associations et un hangar de stockage est mis à disposition. Quelques travaux d'aménagement ont été accomplis dans l'année, pour un montant de 40 k€.

Rapport d'activité 2025

Soutien aux sauveteurs

2 - LE SOUTIEN ADMINISTRATIF

INO : UNE PREMIÈRE ANNÉE PLEINEMENT AU SERVICE DES SAUVETEURS

Déployée à l'été 2024 pour remplacer l'ancien logiciel Sauvamer, la solution INO a connu en 2025 sa première année complète d'utilisation au sein de la SNSM.



Devenue un véritable pilier du fonctionnement de l'association, elle accompagne désormais au quotidien bénévoles et salariés dans la gestion des effectifs, des formations, de l'activité opérationnelle et de la collecte de fonds.

Après plusieurs années de conception et de tests menés avec les utilisateurs, 2025 a marqué une étape décisive : l'appropriation de l'outil par l'ensemble du maillage SNSM. Si l'adaptation à un nouvel environnement de travail a demandé un temps d'ajustement, la prise en main s'est révélée rapidement positive. Mois après mois, INO s'est

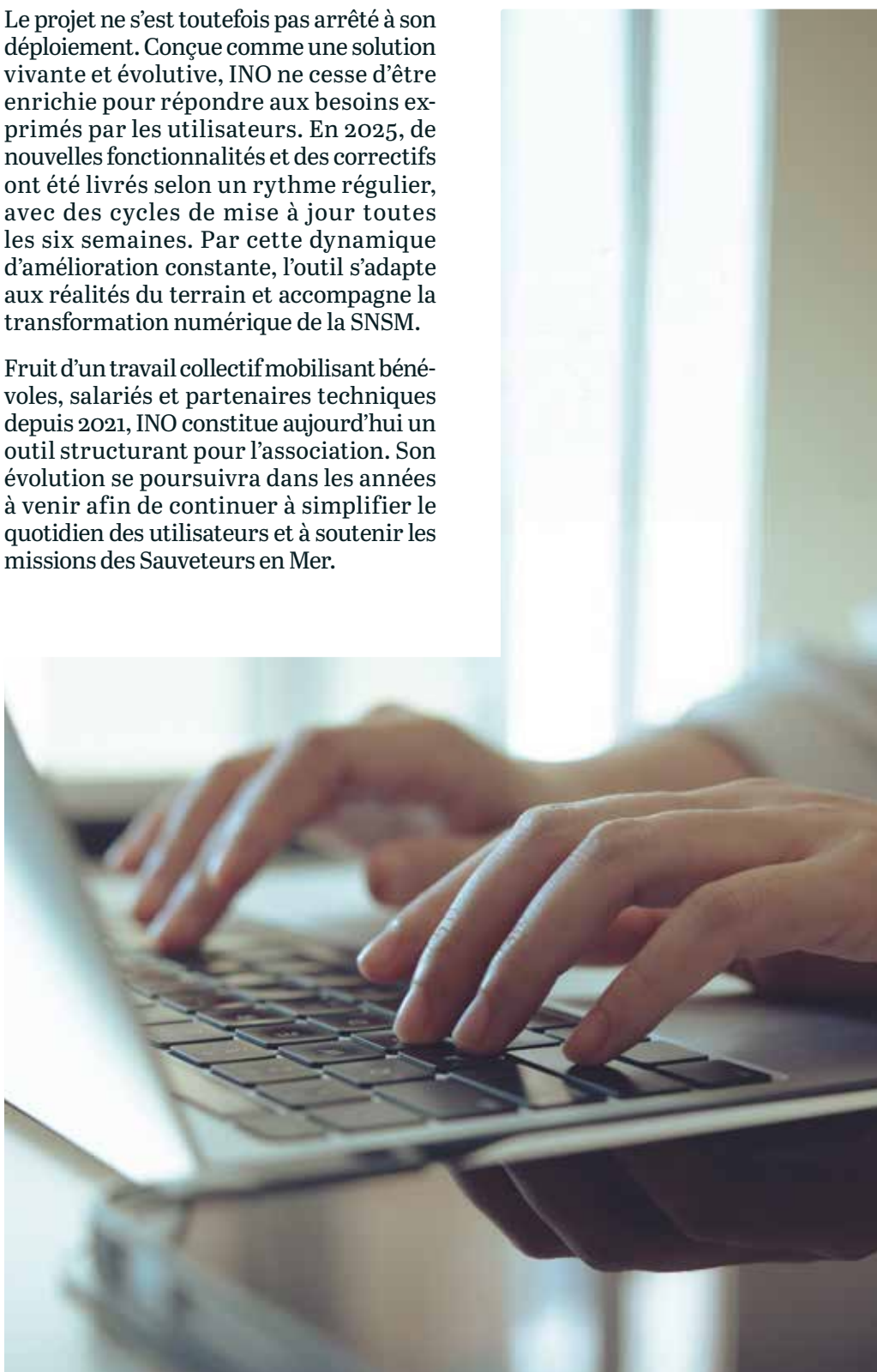
installée durablement dans les usages des stations, des centres de formation et des structures de l'association.

Cette réussite s'appuie largement sur le dispositif d'accompagnement mis en place autour du projet. Les formations se sont poursuivies jusqu'en juin 2025 dans tous les départements métropolitains et ultramarins. Au total, 45 sessions ont été organisées et 609 bénévoles et salariés formés, grâce à l'implication d'une trentaine de formateurs et d'ambassadeurs. Des rendez-vous réguliers en visioconférence ont également permis d'apporter un soutien ciblé et de répondre aux questions des utilisateurs.

L'année 2025 a aussi été marquée par la montée en puissance du réseau des ambassadeurs INO. Composé de bénévoles engagés au plus près du terrain, ce réseau assure un appui de proximité pour les utilisateurs rencontrant des difficultés ou souhaitant être accompagnés dans leurs usages quotidiens. Véritables relais du projet au sein des stations et des structures locales, les ambassadeurs jouent un rôle clé dans la diffusion des bonnes pratiques et dans l'appropriation durable de l'outil.

Le projet ne s'est toutefois pas arrêté à son déploiement. Conçue comme une solution vivante et évolutive, INO ne cesse d'être enrichie pour répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs. En 2025, de nouvelles fonctionnalités et des correctifs ont été livrés selon un rythme régulier, avec des cycles de mise à jour toutes les six semaines. Par cette dynamique d'amélioration constante, l'outil s'adapte aux réalités du terrain et accompagne la transformation numérique de la SNSM.

Fruit d'un travail collectif mobilisant bénévoles, salariés et partenaires techniques depuis 2021, INO constitue aujourd'hui un outil structurant pour l'association. Son évolution se poursuivra dans les années à venir afin de continuer à simplifier le quotidien des utilisateurs et à soutenir les missions des Sauveteurs en Mer.



© Adobe Stock ↑

Rapport financier 2025

Les comptes 2025 en bref

En 2025, grâce à la mobilisation de nos donateurs et à une gestion rigoureuse de nos dépenses, la SNSM a dégagé une capacité d'autofinancement (CAF) d'activité de 15,2 M€.

Comme l'année précédente, cette CAF nous a permis de poursuivre l'ambitieux programme de modernisation de notre flotte de sauvetage : nos dépenses d'investissement se sont élevées à 29,1 M€, contre 35,4 M€ l'année précédente, et nos mises en service se sont élevées à 35,6 M€, contre 25,3 M€ l'année précédente.

Notre trésorerie comptable s'établit, en fin d'année 2025, à 42,2 M€*, en diminution de 5,4 M€ par rapport à l'année précédente.

Nous invitons le lecteur à relativiser l'importance de ce montant. En effet, au 31/12/2025, il reste 12,6 M€ à dépenser pour des investissements déjà engagés (4,6 M€) et pour d'autres projets précisément définis (8,0 M€).

© Maxime Huriez ↓



* La trésorerie comptable doit être retraitée des engagements déjà décidés, en fonctionnement comme en investissement, dont les décaissements n'ont pas encore été comptabilisés. Sur cette base, la trésorerie réellement disponible ressortirait à 29,6 M€, représentant 5,3 mois de fonctionnement, ou 3,6 mois lorsque l'on intègre également les dépenses d'investissement.

COMPTE D'EXPLOITATION

M€	2025	2024
Charges décaissables	50,3	47,9
Variations de stocks - charge / (produit)	0,9	0,3
Produits encaissables	66,1	67,2
Production immobilisée	0,4	0,5
Capacité d'autofinancement (CAF) d'activité	15,2	19,5
Variation des fonds dédiés	- 1,0	- 1,3
Total capacité d'autofinancement (CAF)	14,2	18,2
Dotations aux amortissements des immobilisations	- 11,0	- 9,0
Quotes-parts d'aide à l'investissement	3,2	2,2
Report de ressources investissement	2,2	0,5
Valeur nette comptable des immobilisations (hors legs)	0,0	- 0,2
Mouvement de provisions	- 0,3	- 0,3
Autres	0,0	0,0
RÉSULTAT NET COMPTABLE	8,3	11,4
Contributions volontaires en nature (CVN)	67,1	60,3

Le résultat net comptable 2025 est excédentaire de 8,3 M€, contre 11,4 M€ en 2024.

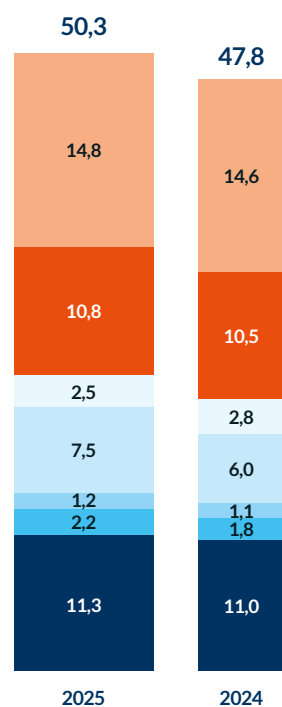
L'excédent de fonctionnement et, plus particulièrement, la capacité d'autofinancement (CAF) d'activité permettent à la SNSM de financer les investissements engagés en 2025 et les années suivantes, principalement pour le renouvellement et la modernisation de la flotte de sauvetage, ainsi que pour les travaux liés à nos infrastructures (abris et centres de formation).

Les charges décaissables comprennent les achats (charges externes) des structures locales et des différents départements du siège, ainsi que les frais de personnel (salaires et charges) des personnels salariés.

En 2025, elles ont progressé de 2,4 M€ :

■ Structures locales	■ Produits dérivés
■ Support aux opérations	■ Administration
■ Communication	■ Frais de personnel
■ Collecte	

Charges décaissables par destination (en M€)



Les dépenses des structures locales, incluant le matériel opérationnel, approvisionné par le siège de l'association, sont restées stables.

Les ressources encaissables ont diminué de 1,1 M€ en 2025 par rapport à l'année précédente. Nous noterons la diminution des legs (- 2,3 M€), des concours publics (- 1,6 M€, dont - 1,2 M€ de baisse de la subvention de l'État) et des produits financiers (- 1 M€). Dans le même temps, les dons des particuliers progressent de 2,8 M€ (+ 11,9 %). Les ventes de marchandises, de produits de manifestations et de prestations progressent de 1,3 M€ (+ 12,0 %).

Les autres charges et produits intégrés à la capacité d'autofinancement (CAF) ont pour solde une charge de 0,7 M€. Ils n'ont pas d'impact immédiat sur la trésorerie et traduisent principalement les mouvements de nos fonds dédiés, affectés à des projets de fonctionnement clairement définis.

Les autres éléments du résultat net n'ont pas, non plus, d'impact sur la trésorerie. L'accroissement des amortissements du coût d'acquisition de nos investissements (charges), des subventions publiques (produits) pendant toute la durée de vie du bien immobilisé (produit) et du report de ressources sur investissement (produits) illustre le renouvellement en cours de notre flotte.

Les contributions volontaires en nature (CVN) sont des ressources qui sont employées immédiatement. Leur valorisation n'a donc pas d'impact sur le résultat, car les emplois (charges) ont le même montant que les ressources (produits).

En 2025, les CVN se sont élevées à 67,0 M€, dont 65,9 M€ au titre de la valorisation du bénévolat (dont 23,8 M€ pour les seules astreintes) et 1,2 M€ au titre des dons en nature des entreprises. L'an dernier, ces dons en nature étaient intégrés à la générosité du public. Les CVN progressent de 6,7 M€ par rapport à l'année précédente, dont 5,5 M€ de manière comparable (en excluant les dons en nature des entreprises).



© Charles Marion ↑

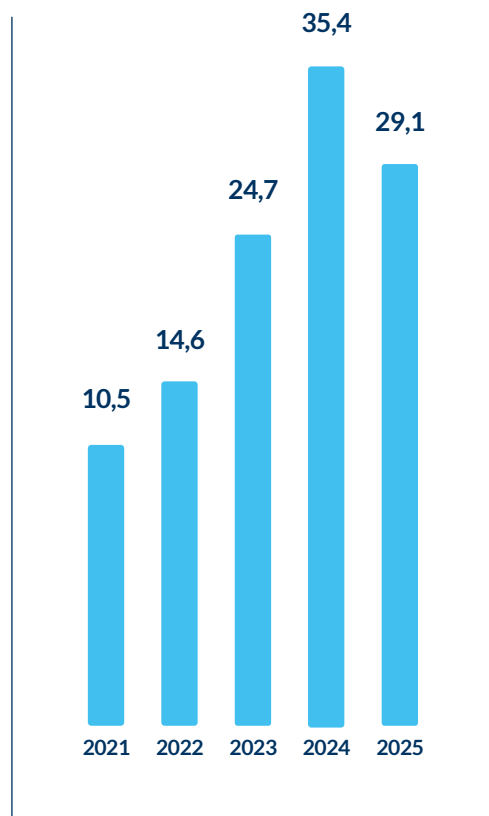
LES INVESTISSEMENTS

Avec des dépenses de 29,1 M€, dont 24,8 M€ pour les moyens nautiques, l'année 2025 reste une année soutenue par rapport à 2024. Ces montants n'intègrent pas les biens immobiliers reçus en legs, destinés à être cédés pour un montant de 5,2 M€ et les avances et acomptes versés sur immobilisations pour un montant de 0,8 M€.

La valeur des projets d'investissement mis en service s'élève à 35,6 M€ en 2025, contre 25,3 M€ l'année précédente. Ces projets concernent 33 constructions neuves (9 navires de sauvetage hauturier, 3 navires de sauvetage côtier, 1 vedette légère, 11 semi-rigides, 9 pneumatiques), la modernisation carénage et la grosse réparation de 18 moyens et des travaux d'infrastructure dans 8 sites. Enfin, nous avons procédé à la mise en service comptable du lot 2 de INO, notre nouvel outil informatique qui couvre les opérations, l'activité des bénévoles et le suivi des donateurs.

Au 31/12/2025, la valeur des investissements en cours s'élève à 26,3 M€ dont 1,2 M€ au titre d'avances et acomptes versés sur commande : ils concernent 42 moyens nautiques, parmi lesquels 6 NSH1*, 1 VSH2**, 3 VSC1*** et la modernisation carénage de 8 moyens ; ainsi que 12 projets infrastructures relatifs aux travaux d'adaptation d'abris, d'aménagement de stations et de CFI.

Acquisitions de biens immobilisés (en M€)

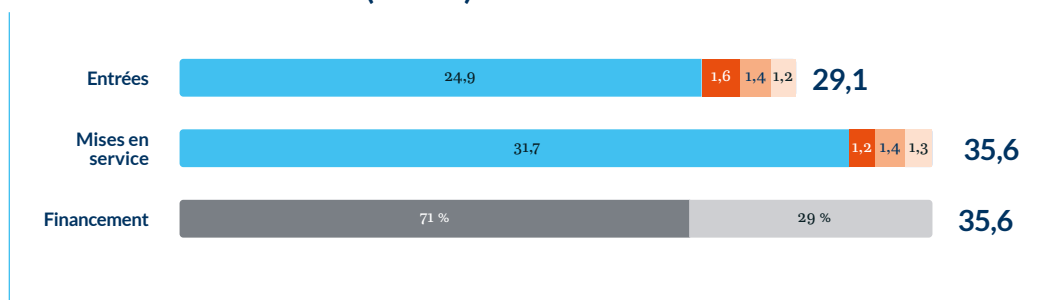


* Navire de sauvetage hauturier de première classe

** Vedette de sauvetage hauturier de type 2

*** Vedette de sauvetage côtier de type 1

Entrées et mises en service d'immobilisations au cours de l'année 2025 (en M€)



■ Moyens nautiques ■ Incorporels ■ Fonds propres
■ Constructions ■ Autres ■ Concours publics

FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31/12/2025, la trésorerie comptable de la SNSM s'établit à 42,2 M€, en diminution de 5,4 M€. En effet, les dépenses nettes d'investissement (21,0 M€) excèdent les recettes nettes d'activité (15,8 M€) à hauteur de 5,2 M€.

M€	Exercice 2025	Exercice 2024
TRÉSORERIE COMPTABLE D'OUVERTURE	47,6	56,0
Capacité d'autofinancement (CAF) d'activité	15,2	19,8
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR) d'activité	0,6	0,1
Flux de trésorerie d'activité	15,8	20,0
Investissements	- 29,1	- 35,5
Variation du BFR sur immobilisations	0,8	1,1
Subventions perçues	7,3	6,3
Flux de trésorerie sur investissement	- 21,0	- 28,1
Flux de trésorerie de financement	- 0,3	- 0,3
Variation de la trésorerie comptable	- 5,4	- 8,4
TRÉSORERIE COMPTABLE DE CLÔTURE	42,2	47,6

En raison des arrondis, les totaux peuvent présenter un léger écart.



© François Dourlen ↑

Rapport financier 2025

Produits et charges par origine et destination

La SNSM est une association dont les ressources annuelles issues de l'appel à la générosité du public dépassent le seuil réglementaire de 153 000 euros. Elle a donc l'obligation d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), ainsi qu'un compte de résultat par origine et destination (CROD).

L'objectif de ces états financiers présentés en annexe du présent rapport financier est de donner une vision globale de l'ensemble des recettes issues de la générosité du public et de leur utilisation.

Une partie du CROD est détaillée et commentée ici, en présentant les produits par origine et les charges par destination.

PRODUITS PAR ORIGINE

Les comptes 2025 comportent deux changements de présentation pour le poste des ressources issues de la générosité du public :

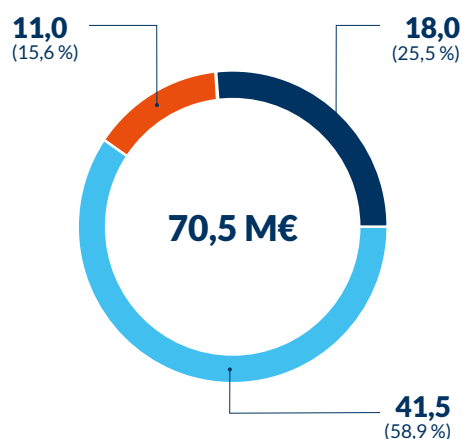
- D'une part, les produits des dons en nature sont désormais comptabilisés dans les contributions volontaires en nature, ce qui conduit à minorer les ressources 2025 de 1,2 M€. N.B. : les abandons de frais des bénévoles, qui s'élèvent à 0,9 M€ en 2025, restent bien inclus dans cet agrégat.

- Et, d'autre part, les produits de mécénat reçus de fondations intitulés « contributions financières sans contrepartie » sont désormais considérés comme d'autres produits non liés à la générosité du public. Il s'agit donc d'un simple reclassement au sein du poste de ressources.

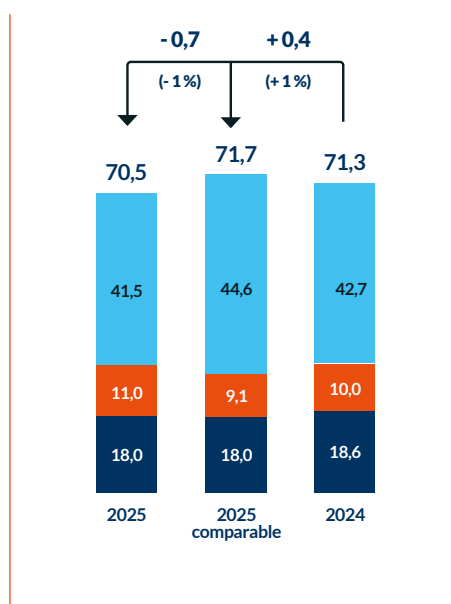
En 2025, de manière comparable à l'année 2024, les ressources auraient progressé de 0,4 M€. En revanche, avec la nouvelle présentation, les ressources de 2025 diminuent de 0,7 M€ par rapport à l'année précédente.

- Générosité du public
- Autres produits non liés à la générosité du public
- Fonds publics

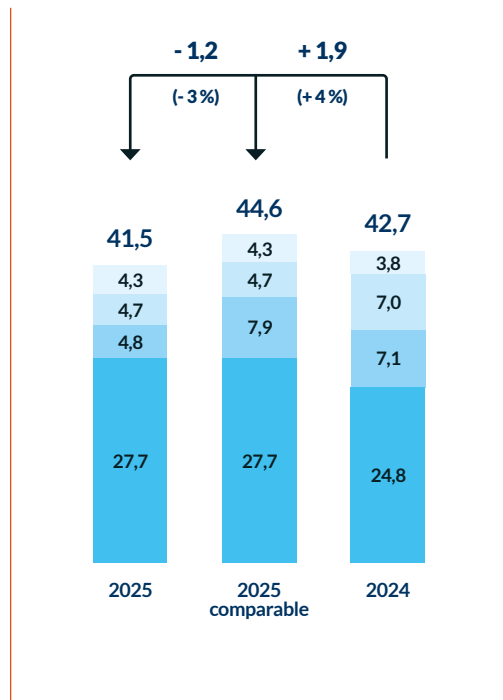
Répartition des ressources 2025 par type (M€ et %)



Évolution des ressources par type (M€)



Produits liés à la générosité du public (en M€ et %)

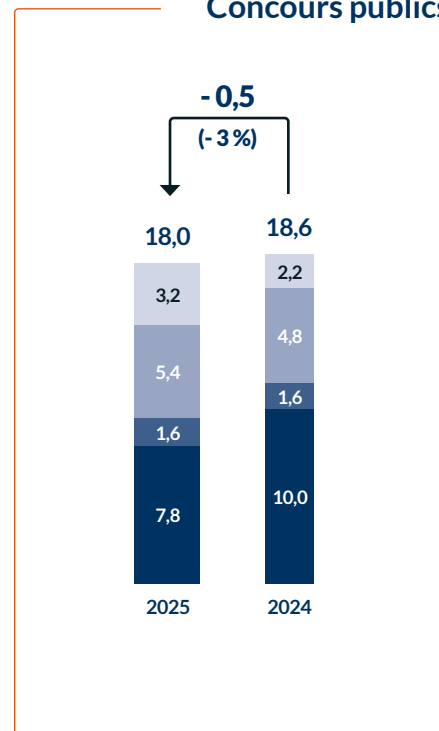


- Vente de produits dérivés et manifestations
- Legs et assurances-vie
- Dons des entreprises et des mécènes
- Dons des particuliers

En 2025 en présentation comparable, les produits de la générosité du public se sont élevés à 44,6 M€ et ont progressé de 1,9 M€. Les dons des particuliers ont progressé de 2,9 M€ (+ 11,9 %).

Après une très bonne année 2024, les legs et les assurances-vie diminuent de 2,3 M€ pour un total de 4,7 M€. L'écart de 3,1 M€ en 2025 entre la version comparable et les états financiers se décompose en 1,9 M€ au titre des contributions financières sans contrepartie (reclassées en autres produits non liés à la générosité du public) et 1,2 M€ au titre des dons en nature (reclassés en contributions volontaires en nature).

Concours publics



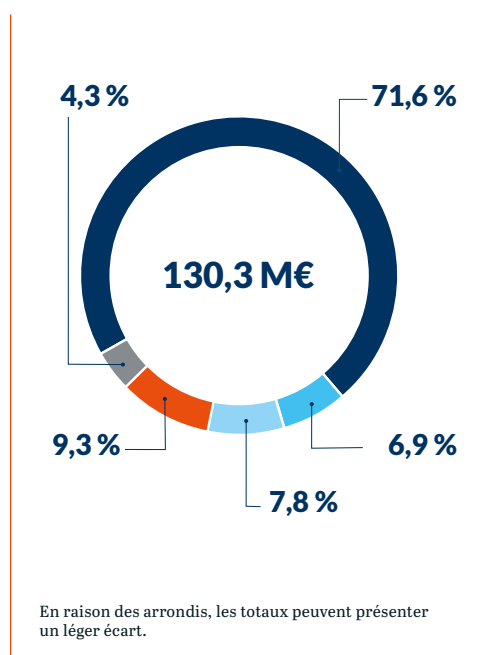
- Quotes-parts d'aide à l'investissement
- Taxes affectées
- Subventions des collectivités
- Subvention de l'État

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élevèrent à 11,0 M€ en 2025 et de manière comparable à 9,1 M€, déduction faite des contributions financières sans contrepartie. L'écart par rapport au réalisé de 2024, qui s'élève à 10,0 M€, en est donc défavorable de 0,9 M€, dont 1,0 M€ défavorables au titre des produits financiers.

Les concours publics diminuent de 0,5 M€ en 2025 et s'élevèrent à 18,0 M€. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation du produit de la taxe sur les éoliennes en mer (+0,6 M€) et la diminution de la subvention de l'État (- 2,2 M€). Les quotes-parts d'aides, sans impact sur notre trésorerie, progressent de 1,0 M€.

CHARGES PAR DESTINATION

Destination des charges et du bénévolat (M€ et %)



- Sauvetage au large
- Sauvetage littoral
- Sécurité civile et prévention
- Recherche de fonds
- Fonctionnement

Les charges détaillées par destination dans le CROD incluent la contrepartie des dons en nature et les dotations aux amortissements. En revanche, les dotations aux provisions et dépréciations ainsi que les reports en fonds dédiés et reportés ne sont pas détaillés par destination.

La ventilation des charges par destination se fonde sur la comptabilité analytique de la SNSM ainsi que sur des unités d'œuvre qui retraduisent notre activité opérationnelle.

Dans la mesure où le bénévolat occupe une place prépondérante dans le modèle associatif de la SNSM, nous incluons sa valorisation dans nos analyses.

Les dépenses liées aux missions sociales de la SNSM représentent 72,9 % du total des charges par destination et 86,3 % en prenant en compte les contributions volontaires en nature (essentiellement la valorisation du bénévolat).

En 2025, les dépenses imputées à la recherche de fonds se sont élevées à 12,2 M€. La SNSM a ainsi collecté 3,47 euros par euro dépensé. Le ratio pour l'année 2025 comparable s'élève à 3,78 euros, contre 4,09 euros en 2024.

L'évolution des contributions volontaires en nature et leur valorisation sont détaillées ci-après.

M€, arrondis		2025			2024		
Rubriques	Actions	Charges	Bénévolat	Total	Charges	Bénévolat	Total
Missions sociales	Sauvetage au large	35,4	57,8	93,2	32,7	49,4	82,0
	Sauvetage littoral	5,1	3,9	9,0	6,2	7,9	14,1
	Sécurité civile	3,6	4,3	7,9	2,1	2,9	5,0
	Prévention	1,9	0,4	2,3	2,2	0,0	2,2
TOTAL MISSIONS SOCIALES		46,1	66,4	112,5	43,1	60,2	103,3
Recherche de fonds	Appel à la générosité du public	9,5	0,2	9,7	7,9	0,0	8,0
	Manifestations et vente de produits dérivés	2,1	0,0	2,1	2,2	0,0	2,2
	Legs	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3
TOTAL RECHERCHE DE FONDS		12,0	0,2	12,2	10,4	0,0	10,5
Fonctionnement	Communication institutionnelle	2,1	0,4	2,5	2,4	0,0	2,4
	Administration de l'association	3,1	0,1	3,1	3,0	0,1	3,0
TOTAL FONCTIONNEMENT		5,2	0,4	5,6	5,3	0,1	5,4
TOTAL		63,2	67,1	130,3	58,9	60,3	119,2

En raison des arrondis, les totaux peuvent présenter un léger écart.

Rapport financier 2025

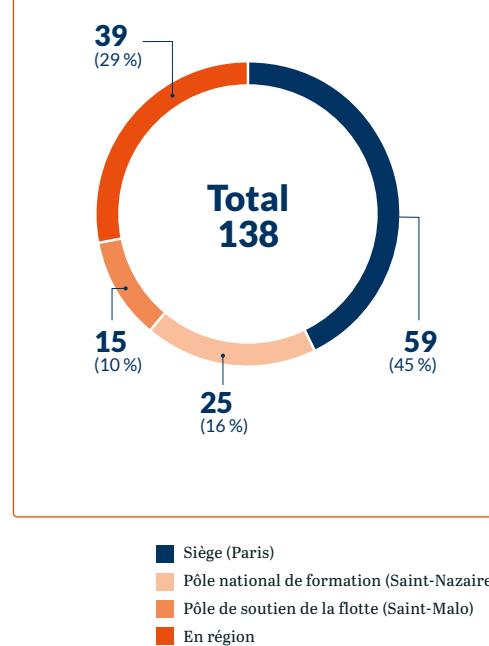
Ressources humaines salariées et bénévoles

Les effectifs salariés et les charges de personnel afférentes varient peu en 2025 par rapport à 2024 : le déploiement en région des soutiens locaux formation et techniques est désormais achevé.

En 2025, les bénévoles ont effectué près de 1,2 million d'heures de bénévolat. La contribution des bénévoles est estimée à 65,9 M€, dont 23,8 M€ représentant la disponibilité des sauveteurs embarqués (365 jours/an, 24 h/24).

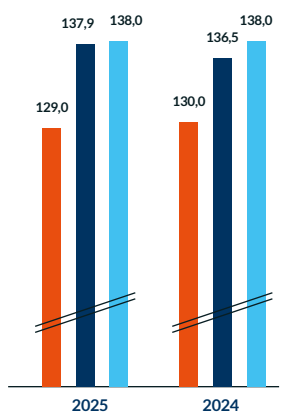
À noter que le temps de bénévolat des sauveteurs embarqués est évalué en prenant en compte les astreintes, les durées d'interventions et le nombre de sauveteurs par équipage (8 pour un canot tous temps, 6 pour une vedette de première classe, etc.). Le temps bénévole consacré par les formateurs s'appuie sur les volumes horaires prévus pour chacune des formations et sur le nombre de formateurs les encadrant. La valorisation du bénévolat est basée sur l'attribution d'un salaire de référence à chacune des fonctions bénévoles.

Répartition des salariés fin 2025 (nombre et %)



Évolution des effectifs annuels

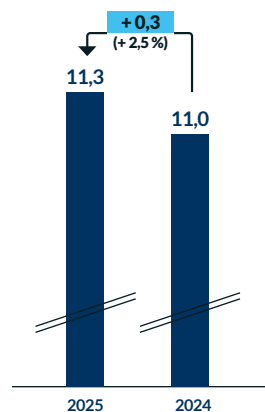
(en nombre)



■ Effectifs fin d'année
■ Équivalents temps plein moyens
■ Salariés fin d'année

Évolution des charges de personnel

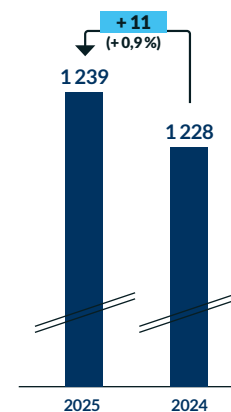
(en M€ et %)



■ Charges de personnel

Évolution du bénévolat

(en milliers d'heures, hors astreintes)



■ Charges de personnel

Rapport financier 2025

Annexes

COMPTE DE RÉSULTAT EN LISTE, SYSTÈME DE BASE

K€	Exercice 2025	Exercice 2024
Cotisations	0	0
Chiffre d'affaires net	11 122	9 955
Vente de marchandises	3 239	2 825
Vente de prestations et de services	7 883	7 129
Assistances maritimes	2 813	2 394
Participation des stagiaires à la formation	847	976
Prestations annexes	3 630	3 356
Prestations plages	594	404
Production immobilisée	367	485
Produit des tiers financeurs	57 157	57 505
Concours publics et subventions d'exploitation	18 032	18 571
Subventions d'exploitation	12 583	13 820
Produit des taxes affectées	5 448	4 752
Ressources liées à la générosité du public	37 230	38 933
Dons manuels	30 444	27 455
Mécénats	2 063	4 485
Legs, donations et assurances-vie	4 723	6 993
Contributions financières	1 895	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	358	317
Reprises sur amortissements	0	0
Reprises sur provisions	358	317
Transferts de charges	0	0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	208	0
Utilisation des fonds dédiés	4 803	2 344
Autres produits	1 378	1 743
TOTAL I : Produits d'exploitation	75 392	72 348
Achats	38 292	35 658
Marchandises	2 596	2 348
Matières premières et autres approvisionnements	1 822	2 183
Autres achats et charges externes	33 874	31 126
Variation de stocks	899	347
Stock de marchandises	- 56	244
Stock matériel technique	955	104
Impôts, taxes et versements assimilés	942	837
Salaires et charges	10 475	10 300
Salaires et traitements	7 083	7 002
Charges sociales	3 392	3 298
Dotations d'exploitation	11 621	9 519
Dotations aux amortissements des immobilisations	11 016	8 991
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	98	0
Dotations aux provisions	508	528
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	46	0
Report en fonds dédiés	3 571	3 101
Autres charges	1 488	2 479
TOTAL II : Charges d'exploitation	67 335	62 242
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	8 057	10 106

K€	Exercice 2025	Exercice 2024
Autres produits financiers	314	1 353
TOTAL III : Produits financiers	314	1 353
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	14	92
Intérêts et charges assimilées	40	45
TOTAL IV : Charges financières	55	138
2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	259	1 216
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	8 316	11 322
TOTAL V : Produits exceptionnels	0	254
TOTAL VI : Charges exceptionnelles	0	209
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	45
Participation des salariés (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I+III+V)	75 706	73 955
Total des charges (II+IV+VI+VIII)	67 390	62 588
5. RÉSULTAT (EXCÉDENT OU DÉFICIT)	8 316	11 367

6. ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	Exercice 2025	Exercice 2024
Total des produits	67 057	60 331
Bénévolat	65 851	60 331
Prestations en nature	0	0
Dons en nature	0	0
Total des charges	67 057	60 331
Secours en nature	0	16 681
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	1 207	11 879
Personnel bénévole	65 851	31 770

En raison des arrondis, les totaux peuvent présenter un léger écart.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (K€)	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	41 545	41 545	42 698	42 698
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	37 228	37 228	38 932	38 932
- Dons manuels	30 442	30 442	27 454	27 454
- Legs, donations et assurances-vie	4 723	4 723	6 993	6 993
- Mécénat	2 063	2 063	4 485	4 485
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 317	4 317	3 766	3 766
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	10 968		10 025	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 895		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	9 073		10 025	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	18 032	0	18 571	0
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE	70 545	41 545	71 294	42 698
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	358	358	317	317
5. PRODUITS DE CESSIONS DES BIENS CÉDÉS REÇUS EN LEGS	4 803	2 612	2 344	2 344
TOTAL	75 706	44 515	73 955	45 359
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	46 056	24 409	43 081	21 296
1.1 Réalisées en France	46 056	24 409	43 081	21 296
- Actions réalisées par l'organisme	46 056	24 409	43 081	21 296
- Versements à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	11 955	9 910	10 439	7 979
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	9 523	7 730	7 928	5 836
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 432	2 180	2 511	2 144
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 189	2 702	5 346	2 844
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE	63 199	37 021	58 867	32 120
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	620	620	620	620
5. VALEUR COMPTABLE DES BIENS CÉDÉS REÇUS EN LEGS	0	0	0	0
6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	0		0	
7. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS ET REPORTÉS DE L'EXERCICE	3 571	1 634	3 101	3 101
TOTAL	67 390	39 275	62 588	35 841
EXCÉDENT OU DÉFICIT	8 316	5 240	11 367	9 518

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (K€)	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	67 057		60 331	
- Bénévolat	65 861		60 331	
- Prestations en nature	0		0	
- Dons en nature	1 207		0	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0		0	
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
- Prestations en nature	0		0	
- Dons en nature	0		0	
TOTAL	67 057		60 331	
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	66 403		60 218	
- Réalisées en France	66 403		60 218	
- Réalisées à l'étranger	0		0	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	213		34	
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	441		79	
TOTAL	67 057		60 331	



© François Dourlen ↑

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) (EN K€)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2025	Exercice 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	24 409	21 296
1.1. Réalisées en France	24 409	21 296
Actions réalisées directement	24 409	21 296
1.2. Réalisées à l'étranger	0	0
Actions réalisées directement	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	9 910	7 979
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	7 730	5 836
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	2 180	2 144
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 702	2 844
TOTAL DES EMPLOIS	37 021	32 120
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	620	620
5 - VALEUR COMPTABLE DES BIENS CÉDÉS REÇUS EN LEGS	0	0
6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	0	0
7 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS ET REPORTÉS DE L'EXERCICE	1 634	3 101
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	5 240	9 518
V - TOTAL GÉNÉRAL	44 515	45 359

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN K€

FONDS DÉDIÉS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	9 213	8 457
Reclassement	-4 046	0
(-) Utilisation	2 612	2 344
(+) Report	1 634	3 101
FONDS DÉDIÉS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 190	9 213

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2025	Exercice 2024
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	41 545	42 698
1.1. Cotisations sans contrepartie	0	0
1.2. Dons, legs et mécénats	37 228	38 932
Dons manuels	30 442	27 454
Legs, donations et assurances-vie	4 723	6 993
Mécénats	2 063	4 485
1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	4 317	3 766
TOTAL DES RESSOURCES	41 545	42 698
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	358	317
3 - UTILISATION DES FONDS ANTÉRIEURS	2 612	2 344
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0	0
VI - TOTAL GÉNÉRAL	44 515	45 359

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	35 909	39 545
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	5 240	9 518
Investissements ou désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 17 728	- 13 155
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors dons dédiés)	23 422	35 909

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	66 403	60 218
Recherche de fonds	213	34
Fonctionnement	441	79
TOTAL	67 057	60 331

Bénévolat	67 057	60 331
Prestations en nature	0	0
Dons en nature	0	0
TOTAL	67 057	60 331

BILAN AU 31/12/2025

ACTIF (K€)	Exercice 2025			Exercice 2024 NET	PASSIF (K€)	Exercice 2025	Exercice 2024
	BRUT	Amortissements Dépréciations	NET				
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	6 733	2 078	4 655	3 832	Fonds propres sans droit de reprise	2 318	2 318
Frais de développement	-	-	-	-	Fonds propres statutaires	2 318	2 318
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-	Fonds propres complémentaires	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 733	2 078	4 655	3 832	Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	Fonds propres statutaires	-	-
					Fonds propres complémentaires	-	-
Immobilisations corporelles	237 409	106 807	130 602	113 123	Écart de réévaluation	-	-
Terrains	101	-	101	101	Réserves	122 375	111 008
Constructions	35 218	15 162	20 057	20 539	Réserves statutaires ou contractuelles	101 115	88 560
Installations techniques, matériels, outillages	167 110	85 342	81 768	57 603	Réserves pour projets de l'entité	20 925	22 112
Autres immobilisations corporelles	8 720	6 303	2 417	2 432	Autres réserves	335	335
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	26 260	-	26 260	32 447	Report à nouveau	-	-
					Excédent ou déficit de l'exercice	8 316	11 367
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 401	-	5 401	1 228	Situation nette (sous-total)	133 009	124 693
					Fonds propres consommables	-	-
Immobilisations en cours	182	-	182	162	Subventions d'investissement	38 785	41 677
Participations	-	-	-	-	Provisions réglementées	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	TOTAL FONDS PROPRES (I)	171 794	166 369
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Prêts	66	-	66	66	Fonds reportés liés aux legs ou donations	9 941	4 101
Autres	116	-	116	97	Fonds dédiés	7 981	9 213
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	249 725	108 884	140 840	118 346	TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	17 922	13 314
					PROVISIONS		
TOTAL ACTIF CIRCULANT					Provisions pour risques	-	-
Stocks et encours	6 037	315	5 722	6 710	Provisions pour charges	1 078	928
Créances	16 843	9	16 834	21 692	TOTAL PROVISIONS (III)	1 078	928
Créances clients, usagers et comptes rattachés	940	9	931	1 155	DETTES		
Créances reçues par legs ou donations	7 562	-	7 562	4 276	Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Autres créances	7 564	-	7 564	15 611	Emprunts et dettes établissements de crédit	2 296	2 557
Charges constatées d'avance	778	-	778	649	Emprunts et dettes financières divers	-	-
					Instruments financiers divers	-	-
Valeurs mobilières placement	12 005	557	11 448	11 462	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 428	3 210
Disponibilités	30 178	-	30 178	35 614	Dettes des legs ou donations	3 015	1 420
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	65 063	881	64 182	75 478	Dettes fiscales et sociales	2 062	2 025
Frais d'émission des emprunts (III)	-	-	-	-	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 593	1 476
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-	Autres dettes	835	1 825
Écarts de conversion et différences d'évaluation (actif) (V)	-	-	-	-	Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL ACTIF	314 787	109 765	205 022	193 126	TOTAL DETTES (IV)	14 228	12 514
					Écarts de conversion et différences d'évaluation (passif) (V)	-	-
					TOTAL PASSIF	205 022	193 126

Organisation

La SNSM à la loupe

SAUVETAGE EN MER : 200 ANS D'HISTOIRE

Apparition des premiers surveillants de baignade dans les premières stations balnéaires.



1825

Naufrage de l'*Amphitrite*, à Boulogne-sur-Mer. Il aura pour conséquences la construction du premier canot de sauvetage insubmersible et autoredressable en 1834, et une volonté d'unifier les sociétés de sauvetage locales existantes.



1833



1865

Création de la Société centrale de sauvetage des naufragés (SCSN), à l'initiative de Théodore Gudin. Elle sera présidée par l'amiral Rigault de Genouilly.



1967

NAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (SNSM)

Face à la reprise des métiers de la mer et au développement des loisirs nautiques, le gouvernement décide de fusionner la SCSN et les HSB.



1873

Création de la société des Hospitaliers sauveteurs bretons (HSB), affiliée aux œuvres hospitalières de l'ordre de Malte, par Henri Nadauld de Buffon.



1970

La SNSM est reconnue d'utilité publique.



1986

Lancement de la construction de 40 canots tous temps. Elle durera dix ans.



1986

Drame de L'Aber Wrac'h. Cinq sauveteurs bénévoles décèdent.



2017

Cinquantième de l'association et attribution du label Grande cause nationale 2017.



2009

Création d'une direction de la formation, assurant ses missions de formation grâce à un Pôle national de formation, à Saint-Nazaire.



2019

Drame des Sables-d'Olonne. Trois sauveteurs bénévoles décèdent.



2023

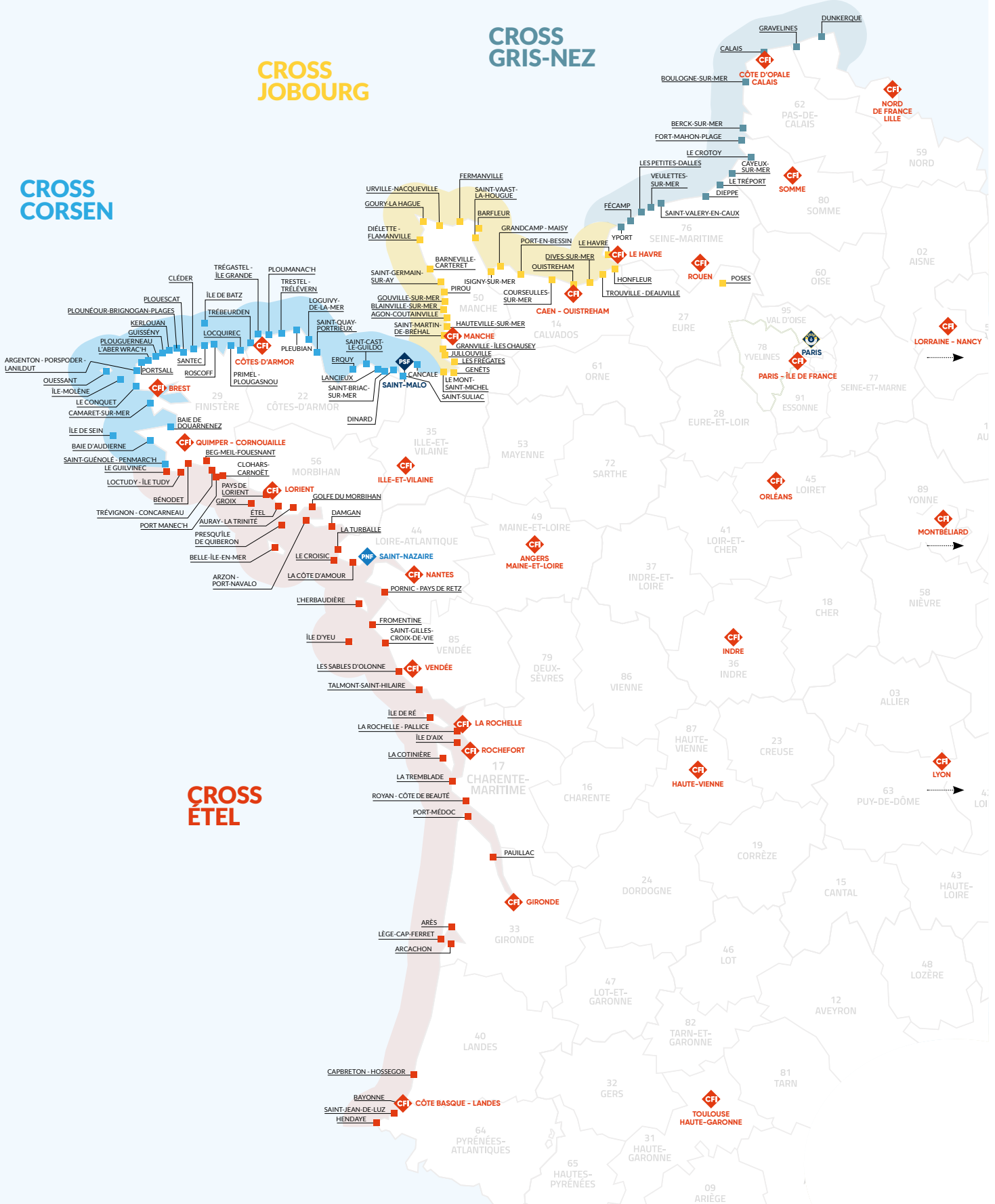
Mise en service du premier navire de sauvetage hauturier de type 1 (NSH1), tête de série de la nouvelle flotte, à la station de L'Herbaudière, sur l'île de Noirmoutier.

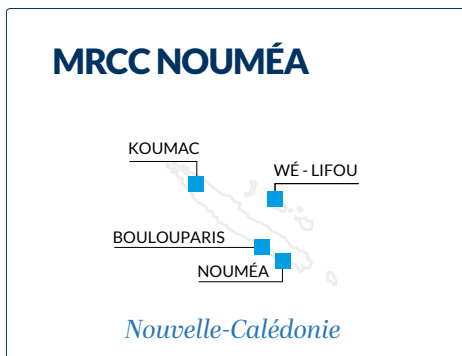
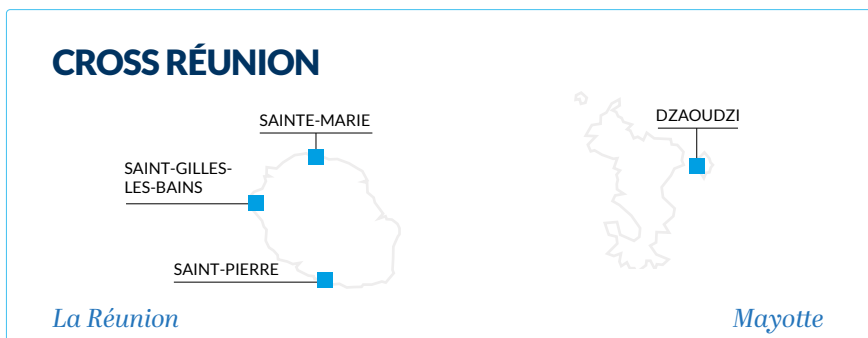
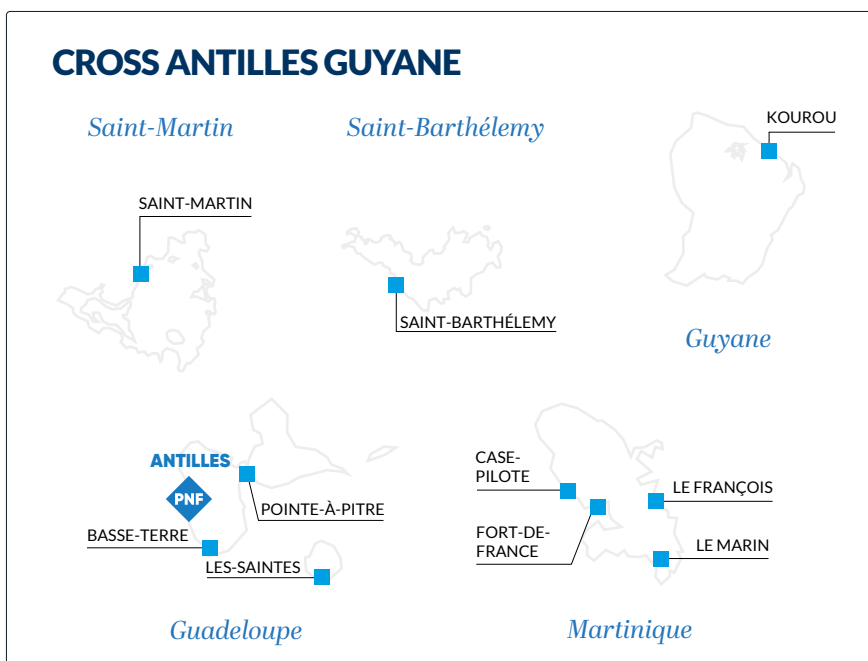
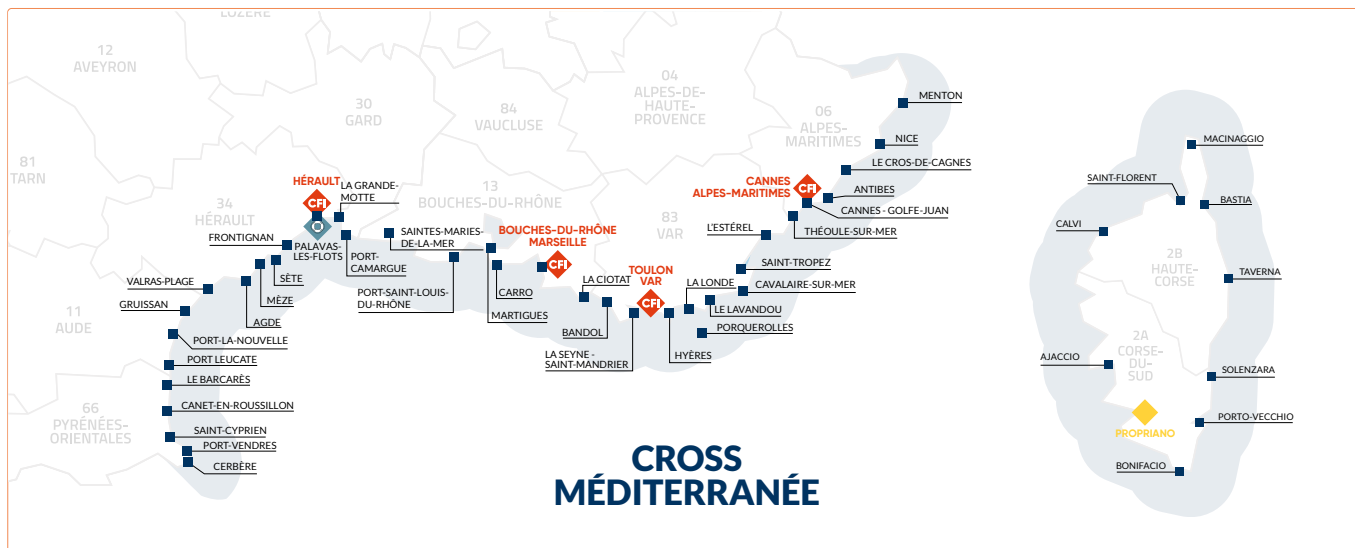
2025

20 ANS
SAUVETAGE EN MER

Bicentenaire du sauvetage en mer en France.

UN MAILLAGE TERRITORIAL SERRÉ





189
STATIONS DE SAUVETAGE PERMANENTES

+

18
STATIONS DE SAUVETAGE SAISONNIÈRES

+

32
CENTRES DE FORMATION ET D'INTERVENTION

+

1
SIÈGE

+

1
PÔLE DE FORMATION À SAINT-NAZAIRE

+

2
ATELIERS DE RÉPARATION NAVALE À SAINT-MALO ET À PALAVAS-LES-FLOTS

NB : Les représentations ne sont pas à l'échelle.

ILS FONT LA SNSM

10 000
bénévoles

6 100

BÉNÉVOLES DÉDIÉS AU
SAUVETAGE AU LARGE

Opérationnels, formateurs,
cadres, autres



©Emin Ömen - Magnum Photos ↑

3 500

BÉNÉVOLES DÉDIÉS AU
SAUVETAGE LITTORAL

Opérationnels, secouristes,
formateurs, logisticiens, autres



© Charles Marion ↑

400

BÉNÉVOLES FONCTIONNELS
ET OCCASIONNELS

LETTRES DE MISSION

Les structures locales de la SNSM (délégations départementales, stations et CFI) n'ont pas de personnalité juridique propre, et agissent par délégation et sous le contrôle du Conseil d'administration de l'association. Les délégués départementaux, présidents des stations, directeurs des CFI, patrons d'équipage et trésoriers reçoivent une

lettre de mission du président national, valable pour une durée de six ans et renouvelable de façon expresse. Elle leur permet de représenter l'association auprès des acteurs locaux ou régionaux et de conduire leurs missions. Ils sont tous bénévoles.

200 ANS DE SAUVETAGE EN MER

Deux siècles de sauvetage en mer en France. La SNSM célèbre le bicentenaire de la première station de sauvetage de France, qui a vu le jour à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), en 1825.

À l'époque, les bains de mer sont une nouvelle mode, venue d'Angleterre. Les hôtels luxueux proposent à leur clientèle de descendre directement dans l'eau grâce à des « voitures-baignoires ». Ces premières baignades sont risquées, de nombreux accidents sont dénombrés. En conséquence, le 30 novembre 1825, les autorités valident la création de la Société humaine de Boulogne (SHB), chargée de la surveillance des bains de mers. À la suite de cette première structure, d'autres sociétés humaines voient rapidement le jour sur les côtes du nord de la France, comme à Calais et à Dunkerque.

Les sauveteurs surveillent alors les bords de plage et ne vont pas au large. Mais, en 1833, la situation bascule. *L'Amphitrite* coule à quelques centaines de mètres de Boulogne-sur-Mer, à la vue de tous. Plus de 130 personnes perdent la vie. Ce drame déclenche une mobilisation du public pour le sauvetage en mer. La Société humaine de Boulogne obtient son premier navire de sauvetage, *l'Amiral de Rosamel*, en 1834.

En 1967, la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) est créée...

Des initiatives locales s'organisent petit à petit pour mettre en place un véritable système de solidarité en mer. En 1865, la Société centrale de sauvetage des naufragés (SCSN) se structure grâce à l'amiral Charles Rigault de Genouilly. Huit ans plus tard, Henri Nadault de Buffon crée la Société des hospitaliers sauveteurs bretons (HSB), qui s'occupe principalement des postes de secours sur les plages.

Les deux guerres mondiales marquent au fer blanc ces deux organisations. De



© DR ↓

200 ANS
SAUVETAGE EN MER



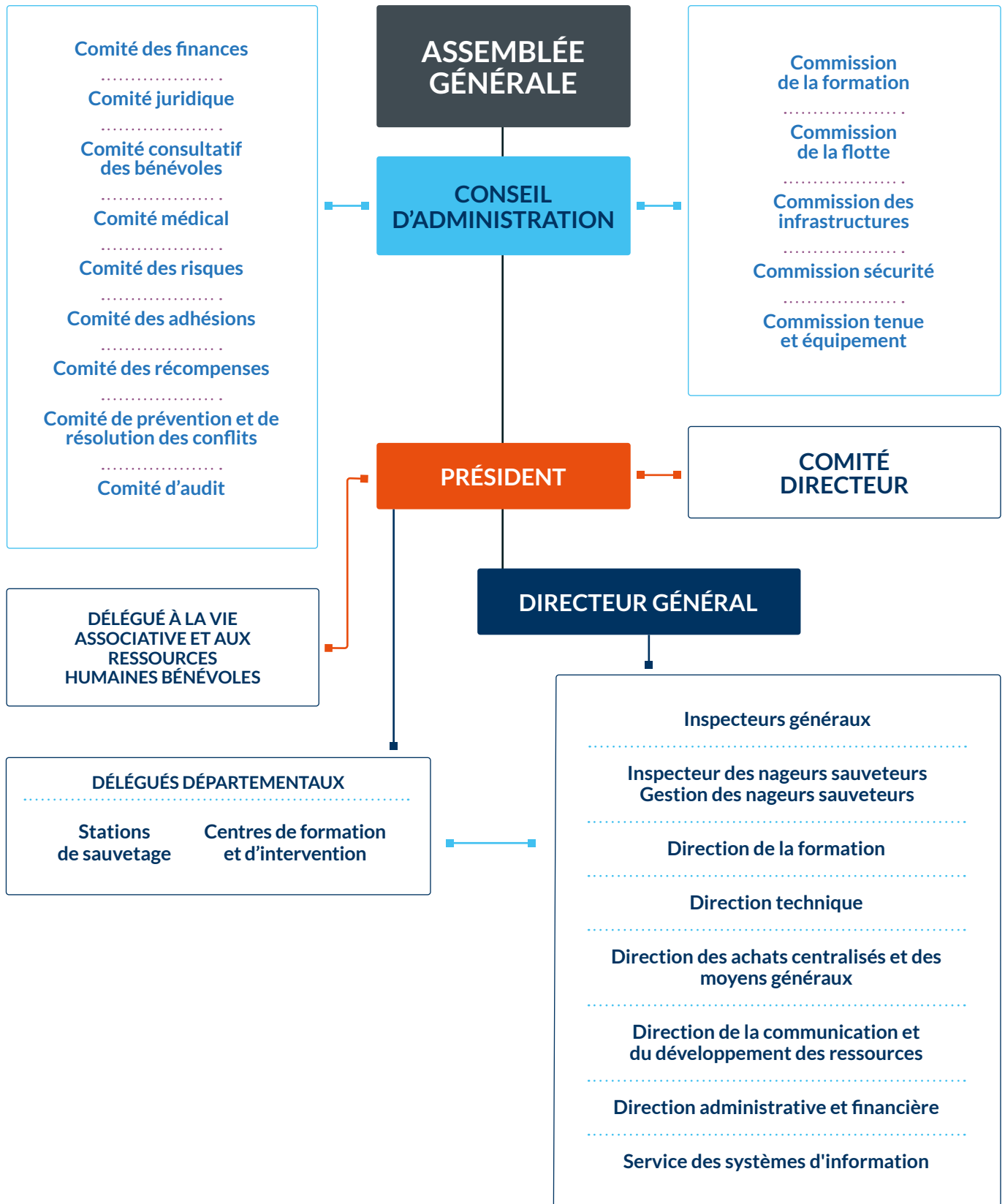
© Philippe Kouvalchouk - KvK Photographie f

nombreux canots et leurs abris sont détruits. Pour mieux structurer le sauvetage en mer en France, les pouvoirs publics demandent aux HSB et à la SCSN de ne faire plus qu'une seule organisation. En 1967, la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) est créée sous la forme d'une association reconnue d'utilité publique.

Aujourd'hui, la SNSM regroupe plus de 10 000 bénévoles, répartis dans 207 stations de sauvetage et 236 postes de secours sur les plages. Principalement composée de marins à sa fondation, l'association accueille désormais des profils variés, issus de différents milieux socioprofessionnels. Les formations mises en place par le Pôle national de formation permettent à chacun de rejoindre la SNSM et d'acquérir les techniques du sauvetage en mer.

Organisation

La gouvernance



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de 23 membres, élus pour un mandat de 6 ans.

MEMBRES ÉLUS

Membres du bureau			Date d'élection	Fin de mandat
de OLIVEIRA	Emmanuel	Président	11/06/2022	2028
BARADUC	Bruno	Vice-président	07/06/2025	2031
HÉRAL	Philippe	Vice-président	11/06/2022	2028
MACHEFAUX	Philippe	Vice-président	11/06/2022	2028
ESTIGNARD	André	Trésorier	07/06/2025	2031
LE BRIS	Gwenaëlle	Membre du Codir	11/06/2022	2028
DANGLOS	Sarah	Membre du Codir	07/06/2025	2031
PELEGRY	Michel	Membre du Codir	07/06/2025	2031

Membres du Conseil d'administration			Date d'élection	Fin de mandat
ALLARD	Paul		11/06/2022	2028
CEGARRA	Alain		11/06/2022	2028
CHARPENTIER	Laurent		11/06/2022	2028
DUPEYRAT	Irma		07/06/2025	2031
GUÉNÉ	Frédéric		07/06/2025	2031
LAFONT	Véronique		07/06/2025	2031
LECAT	Charlotte		07/06/2025	2031
LE SAOUT	Michel		07/06/2025	2031
LECLERCQ	Xavier		07/06/2025	2031
LÉONARD	Damien		11/06/2022	2028
MAGNIER	Matthieu		07/06/2025	2031
MORVAN	Daniel		07/06/2025	2031
PITHOIS	Jacques		11/06/2022	2028
ROPERT	Damien		07/06/2025	2031
SEUWIN	Thibaut		07/06/2025	2031

INVITÉS PERMANENTS

Xavier Jamot, adjoint Action de l'État en mer auprès du sous-chef d'état-major Opérations aéronavales, représentant le chef d'état-major de la Marine nationale

Éric Banel, directeur des Affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Emmanuel Gilbert, chef de l'organisme Secmar, représentant le secrétaire général de la mer

Guillaume Sellier, inspecteur général des Affaires maritimes

Loïc Chapelon, représentant le directeur de la Sécurité civile et de la gestion des crises

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

Corps intermédiaire entre la gouvernance et les entités locales, les 26 délégués départementaux représentent l'association auprès des stations et des CFI. Ils sont nommés par le président de la SNSM, après avis des inspecteurs généraux concernés, et participent aux contrôles administratif et fonctionnel des stations de sauvetage et CFI de leur département.

COMITÉS ET COMMISSIONS

Des comités et commissions consultatifs éclairent les décisions du Conseil d'administration. Présidés par un des membres de ce dernier, ils sont composés d'au moins 5 membres bénévoles issus des structures locales et d'un ou de plusieurs représentants des services centraux.

LES COMITÉS ORGANIQUES

Le comité des finances se réunit avant chaque Conseil d'administration afin d'analyser la situation financière de l'association et d'étudier toute question ayant une incidence sur les équilibres financiers de la SNSM.

Le comité juridique suit les affaires contentieuses et appelle l'attention de la gouvernance sur toute situation exposant l'association à un risque juridique.

Le comité médical, composé de médecins référents auprès des délégués départementaux, apporte une expertise et propose les évolutions nécessaires à la prise en charge des blessés dans le cadre des interventions de sauvetage, des évacuations et des transports sanitaires, mais également en ce qui concerne les sujets relatifs à l'aptitude médicale des sauveteurs ou à la préservation de leur santé dans le cadre des interventions de sauvetage.

Le comité des risques dresse une cartographie des risques pour l'association, évalue leurs impacts, leurs probabilités d'occurrence et d'échéance. Il propose des actions préventives au Conseil d'administration.



© Maxime Huriez ↑

Le comité des adhésions instruit les demandes d'adhésion, de renouvellement d'adhésion ou de démission, et arrête chaque année la liste à jour des membres actifs de l'association, en vue de l'Assemblée générale.

Le comité des récompenses analyse les propositions de récompenses et leur gradation exprimées par l'ensemble des présidents des stations de sauvetage, par les directeurs des centres de formation et d'intervention, ainsi que par les délégués départementaux. Ces propositions sont classées selon leur importance, en distinguant les bénévoles qui se sont illustrés dans des faits de sauvetage ou pour leur engagement exceptionnel au sein de leur entité d'appartenance, afin de les honorer officiellement à l'échelle de la SNSM, considérée dans son ensemble.

Le comité de prévention et de résolution des conflits contribue à une résolution juste et harmonieuse des conflits qui peuvent naître au sein des équipes bénévoles et qui n'ont pas trouvé de résolution lors d'une médiation à l'échelon local ou départemental.

Le comité d'audit analyse le bilan du contrôle interne conduit par l'équipe d'auditeurs internes bénévoles. En lien avec la cartographie des risques, il établit la liste des contrôles à effectuer l'année suivante et définit les structures locales qui seront auditées. Chaque rapport d'audit précise les constats effectués, les écarts au référentiel et propose des recommandations.

LES COMMISSIONS À CARACTÈRE TECHNIQUE

La commission de la formation s'assure de la pertinence des parcours et des contenus des formations proposés aux sauveteurs, au regard de leurs compétences et des caractéristiques des interventions de la SNSM.

La commission de la flotte a pour mission de définir, pour les soumettre à l'approbation du Conseil d'administration, les caractéristiques de la flotte de sauvetage afin qu'elle réponde au juste besoin de nos interventions, garantisse la sécurité des sauveteurs comme des personnes secourues et que sa maintenance soit facilitée, compte tenu de la complexité croissante des équipements embarqués.

La commission des infrastructures recense les besoins en infrastructures de l'association et en propose l'évolution au Conseil d'administration.

La commission sécurité participe à l'analyse des retours d'expérience (RETEX) à la suite d'incidents ou d'accidents, émet des avis sur les documents en cours d'élaboration en lien avec la sécurité et contribue à la démarche de prévention de la SNSM.

La commission nageurs sauveteurs propose des avis sur les sujets qui intéressent l'activité nageurs sauveteurs et sur les missions qui relèvent des centres de formation et d'intervention.



© Marianne Cossin ↑

Organisation

Ils nous soutiennent

Donateurs, partenaires institutionnels et privés, un grand merci ! Votre générosité permet aux Sauveteurs en Mer d'assurer la sécurité de tous, en mer et sur les plages. Votre soutien est indispensable à la pérennité de notre modèle bénévole.

DONATEURS INDIVIDUELS

Les donateurs de la SNSM représentent un pilier essentiel à l'accomplissement de nos missions. C'est pourquoi, au nom de l'ensemble des bénévoles de la SNSM, nous leur adressons nos plus vifs remerciements pour leur fidélité.

TÉMOIGNAGES DE DONATEURS

« J'ai assisté à un sauvetage, ce vendredi, et j'ai été traumatisée par la peur de voir ces gens se noyer. L'arrivée des secours a été un soulagement incommensurable ! Je donne pour que les missions de la SNSM se poursuivent. »

F. R. C.

« Pouvoir donner est une chance. Dans la vie active, on est trop souvent pris par le quotidien pour se rappeler qu'on fait partie d'une communauté à laquelle il faut savoir, chacun et chacune à sa mesure, rendre un peu de ce que l'on reçoit. Cela peut vouloir dire tout simplement donner un peu de son argent aussi. Les actions de la SNSM me semblent particulièrement nobles, utiles et désintéressées. Aussi, je me sens humblement mieux en me disant que je contribue un tout petit peu à son bon fonctionnement et à rendre la mer plus sûre pour tout un chacun. Avec tous mes remerciements. »

M. S.

« Je fais un don tout simplement parce que je navigue dans le golfe du Morbihan et en baie de Quiberon, et que j'ai déjà constaté – indirectement – la rapidité et l'efficacité de vos interventions pour assister des plaisanciers en difficulté. Sans vous, la mer serait moins sûre. »

P. D.

« Tout petit déjà, j'étais fasciné par ces bateaux orange, que j'admirais à chaque fois que j'étais dans un port. Il est vrai que j'habite dans les montagnes et que c'est assez paradoxal. Mais, quand je pars en vacances sur le littoral, je sais que la SNSM et tous les autres services de secours sont là pour que nos vacances à la mer ou nos aventures aquatiques ne virent pas au drame. Alors, merci de vous dévouer bénévolement et de consacrer votre temps à protéger la population. »

V. C.

« Il y a 22 ans, à Pâques 2003 presque jour pour jour, l'équipe de la SNSM de Doëlan, dans le Finistère, nous a emmenés au large pour répandre les cendres de ma femme, Julie, dans l'océan qu'elle aimait tant. Je fais ce don en souvenir d'elle, bien sûr, mais aussi concrètement pour permettre aux équipes de continuer leur travail courageux et, souvent, dangereux, dans les conditions les plus sécurisées possible. »

J. S.

« Notre papa était plaisancier depuis de nombreuses années. Pour lui, la mer était une passion. Il y a laissé la vie au cours d'une tempête qu'il n'avait pas vue venir. Il faisait des dons à la SNSM et c'est important pour nous de continuer à le faire. C'est une symbolique forte pour nous de soutenir l'association en général et l'équipe de la station qui est partie à la recherche de notre papa, et qui a été super avec nous. »

C. et N. G.

PARTENAIRES PRIVÉS

Nous souhaitons remercier dans cette rubrique les entreprises qui nous accompagnent au quotidien. Elles donnent aux Sauveteurs en Mer les moyens de poursuivre leurs missions dans de bonnes conditions.

Qu'elles aient opté pour un mécénat financier, un mécénat en nature, un mécénat de compétences (mise à disposition de collaborateurs au profit de notre association, sur leur temps de travail), un produit partage (somme versée à notre association par une entreprise à chaque vente de l'un de ses produits ou services), un arrondi de caisse ou bien encore un défi solidaire, leur soutien est indispensable à la pérennité de notre modèle bénévole. Et bien d'autres à retrouver sur notre site internet...



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La SNSM assure une mission de service public. Pour la mener à bien, elle fait appel à la générosité du public et reçoit des financements d'organismes publics nationaux et locaux, qui participent ainsi à la sécurisation de leurs territoires.

ÉTAT



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité



SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER
Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNAUTÉS DE COMMUNES MAIRES

RÉGIONS



DÉPARTEMENTS



STRUCTURES PUBLIQUES



**forvis
mazars**

Les comptes de la SNSM sont contrôlés par le cabinet Forvis Mazars, commissaire aux comptes.

Toutes les informations comptables et financières sont disponibles sur le site internet www.snsm.org ou peuvent être obtenues sur simple demande écrite au service des relations donateurs.

Afin d'apporter toute la transparence sur ses pratiques, en matière de gouvernance et de collecte de fonds notamment, la SNSM a adopté une charte de déontologie, placée sous l'autorité de son Conseil d'administration. Elle est consultable sur le site internet www.snsm.org.



**RAPPORT
ANNUEL
2025**

Les Sauveteurs en Mer - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Les Sauveteurs en Mer

8 cité d'Antin, 75009 Paris

Tél. : 01 56 02 64 64

Directeur de la publication :
Emmanuel de Oliveira

Responsable du numéro :
Marc Sauvagnac

Rédaction :
Nicolas Sivan

Conception graphique :
Springer&Co

Dépôt légal : juin 2026
ISSN : 2646-6260



WWW.SNSM.ORG